BnF Gallica

Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1681/07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

Depouillé en Aoust 1760.

(mq. Planch. pag. 74 et 173.)

(63)

1400

M

Uu 4799

MERCVRE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAVPHIN.

JUILLET 1681.

PREMIERE PARTIE.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Au commencement de l'impression de la place Royale

A PARIS,
AV PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra, aussi-bien que l'Extraordinaire, Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.

Chez C. BLAGEART, Ruë S. Jacques, à l'entrée de la Ruë du Plâtre, Et en sa Boutique Court-Neuve du Palais, AU DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

TABLE DES MATIERES
contenuës dans ce Volume.

AVant-propos, 1
Stances sur la Jonction des deux Mers, 14
Sonnet sur le mesme sujet, 17
Avanture, 19
Projet pour une nouvelle Secte de Philosophes, en faveur des Dames, 22
Instalation de M. le Maréchal d'Estrées à la Connestablie, 39
Reception de M. de Francini, Seigneur de Grandmaison, en la Charge de Prevost de l'Isle, 42
M. le Clerc, Baron de Sautray, est reçeu Lieutenant Criminel de Robe-Courte, 44
Fonctions du Prevost de l'Isle, du Chevalier du Guet, & du Lieutenant Criminel de Robe-Courte, 47
Suite de la Description de la Salle d'Amour de Cléranton, 54

Mariage de M. le Marquis de Chabans S. Preüil, avec une Nièce de M. le Maréchal Duc de Navailles, 74
Histoire, 78
M. d'Ormoy fait l'honneur à Messieurs de l'Académie des Sciences, de les visiter. Noms & Ouvrages de tous ceux qui la composent, 112
Réponses sur une Explication demandée dans le dernier Extraordinaire, 132
Reception faite à la Reyne Mere de Dannemark à la Cour de Hanover, 141
Lettre en Proverbes, 156
Mort de Madame l'Abbesse de Villers-Caninet, 163
Mort du Frere Beauregard, 165
Avanture, 166
Narcisse, Fable, 169
Lettre touchant les Eaux minérales de Bourbon-Lancy, 175
Pension donnée par le Roy à M. le Duc de Vendosme, 199
Evesché de Pamiers donné à M. l'Abbé de Bourlemont, 202

Mariage de Mademoiselle sa Sœur avec le Fils de M. de Chamarante, 203
M. le Duc de Mortemar oblige les Majorquins à rendre tout ce qu'ils avoient pris sur les Sujets du Roy, 205
M. de la Rabliere est nommé par le Roy pour commander dans la Ville de Lile, 208
Instalation d'un Docteur Professeur du Droit François à Cahors, 209
Tout ce qui s'est passé à l'exécution du Seigneur Olivier Plunket, Archevesque d'Armagh, Primat d'Irlande, 213
Tout ce qui s'est passé au transport du Corps de feu M. le Duc de Lesdiguieres en Dauphiné, & les Honneurs funebres qui luy ont esté rendus en cette Province, 256
Abbaye de Val-secret donnée par le Roy à M. l'Abbé de Charmont, 278
Le Berger Fleuriste, à la Nymphe des Bruyeres, 282
Explication en Vers des deux Enigmes du dernier Mois, 290

Noms de ceux qui ont trouvé le vray sens des deux, 291
Noms de ceux qui n'ont trouvé que le Mot de la premiere, 292
Enigme, 298
Autre Enigme, 300
Histoire, 301
Conversions, 307
Erection de Croix dans la Mission de Troyes, 315
Daumalinde, Princesse de Lusitanie, 320
La Circé, Livre en Dialogues, 321
Déclaration de Fits-Harris, 321
Régal fait à la Reyne, par M. de Louvoys, dans le Chasteau de Meudon, 333
Départ de la Cour pour Fontainebleau, 337
Mariage de M. le Comte du Plessis, & de Mademoiselle de la Valliere, 340

Fin de la Table.

CATALOGVE DES PIECES *qui composent le quatorziéme Extraordinaire intitulé,* Extraordinaire du Mercure Galant, Quartier d'Avril 1681. *donné au Public le 15. Juillet.*

IL CONTIENT

DEux Réponses à la Question, *Lequel doit estre le plus malheureux, ou l'Aveugle né, ou celuy qui a perdu la veuë.* L'une en Prose, & l'autre en Vers.

Un Discours sur la Superstition & les Erreurs populaires.

Une Réponse en Vers à la Question, *Lequel est le plus à plaindre, ou un Mary jaloux, ou la Femme d'un Mary jaloux.*

Une Réponse en Vers à la Question, *Ce que doit faire une Belle qui est pressée de se déclarer pour deux Amans, dont*

l'un a beaucoup d'amour, & peu de mérite, & l'autre beaucoup de mérite, & peu d'amour.

Un Traité des Méteores, & de la Comete apparuë en l'an 1680.

Plusieurs Madrigaux sur les Explications des Enigmes des trois derniers Mois.

Un Traité de la Chasse.

Une Avanture de l'Amour, décrite en Vers par le Secretaire du Zéphire.

Un Discours de l'Origine, & des Armes de trente Familles de France.

Deux Réponses à la Question, *S'il est plus avantageux à une Femme d'estre aimée dés la premiere fois qu'on la voit, ou de ne l'estre qu'apres qu'on a eu le temps d'examiner son mérite.* L'une en Prose, & l'autre en Vers.

Une Réponse en Vers à la Question, *Si une Femme qui aime toûjours un Amant dont elle a esté trahie, doit écouter sa passion ou sa gloire, quand cet Amant tâche à obtenir le pardon de son infidelité.*

Une Réponſe en Vers à la Queſtion, *Comment l'Ame, eſtant purement ſpirituelle, eſt touchée par la Muſique qui eſt une choſe ſenſible.*

Deux Diſcours, l'un en Vers, & l'autre en Proſe, pour Réponſe à la Queſtion, *Si la Santé peut eſtre alterée par les Paſſions.*

Un Diſcours en Vers, des Manieres des plus fameux Peintres.

Une Deſcription du Printemps en Vers.

Galanterie en Vers ſur les Aſſemblées des Tuilleries.

Un Diſcours de l'Origine de la Tragédie, de la Comédie, des Maſques, & de leur uſage.

Pluſieurs Madrigaux ſur la Remiſe que le Roy a faite du Lot de cent mille francs.

L'Explication de la Lettre en Chifres du dernier Extraordinaire.

Une nouvelle Lettre en Chifres.

Une Lettre où il eſt propoſé par forme d'Enigme, le ſecret d'une Ecri-

ture de nouvelle invention, tres-propre à estre renduë universelle avec celuy d'une Langue qui en résulte; l'un & l'autre d'un usage facile pour la communication des Nations.

Les Explications de l'Enigme en Prose du dernier Extraordinaire.

Les Noms de ceux qui ont expliqué les deux dernieres Enigmes.

Les Questions à décider, & autres choses demandées par le Public, pour le premier Extraordinaire.

I.

Si un Amant aimé qui a peu de bien, une extréme ambition, beaucoup de délicatesse, & un violent amour, doit épouser une Maistresse, peu favorisée de la Fortune, & qui a comme luy de l'ambition, & de la délicatesse.

II.

Si on décide que cet Amant ne doit pas épouser cette Maistresse, on demande sur quel pied il doit vivre avec elle, & s'il peut aimer une autre Personne sans estre inconstant.

III.

Si les plaisirs du Corps, sont plus sensibles que ceux de l'Esprit.

IV.

Si le Mary doit estre plus grand Maistre que la Femme.

V.

Lequel est le plus avantageux pour une Veuve de 25. à 26. ans, ou de se remarier, ou de demeurer dans le veuvage, ou d'abandonner entierement le monde en se retirant dans un Convent.

VI.

Quelle est l'origine de la Medecine.

VII.

On prie d'écrire en quoy consiste l'air du monde, & la veritable politesse.

VIII.

On demande des Billets galans, qui soient courts, & qui contiennent des Déclarations d'amour.

IX.

On demande encor des Discours sur l'Eloquence, & ancienne & moderne.

MERCVRE GALANT

JUILLET. 1681.

PREMIERE PARTIE.

I'Ay bien de la joye, Madame, que quelque longue que ſoit la Relation que je vous ay envoyée du Canal de Languedoc, vous l'ayez leuë avec

aſſez de plaiſir, pour me faire un remercîment particulier du ſoin que j'ay pris de vous expliquer une partie des Travaux qu'il a fallu faire pour l'achevement de ce grand Ouvrage. Il eſt ſurprenant de le voir finy en quinze années, apres qu'on a crû d'abord qu'à peine un ſiecle y pourroit ſuffire. Cette eſpece de prodige aura ſans doute exercé longtemps vos refléxions ; mais en les faiſant ſur le ſuccés de cette entrepriſe, avez-vous aſſez examiné combien le Roy en tire de

gloire? C'eſt peu que les Hommes cedent à ſon Bras. Les Elémens ne ſont pas moins prompts à ſuivre ſes ordres, & dés qu'il commande aux Eaux, ſoit qu'il veüille qu'elles contribuënt à ſes plaiſirs, ſoit qu'il ait deſſein de s'en ſervir pour faire voir ſa magnificence, ou pour aſſurer un commerce utile à ſes Sujets, il les trouve preſtes à luy obeïr. Il faut cependant une grandeur d'ame extraordinaire pour ne ſe point rebuter des impoſſibilitez aparentes qui

ſe rencontrent dans un Pro-
jet de cette nature ; ſur tout
lors que des affaires qui pa-
roiſſent plus preſſantes, ſem-
blent demander qu'on chan-
ge de ſentimens. Mais c'eſt
une choſe dont ce grand
Monarque ſera toûjours in-
capable. Il conſidere avant
que réſoudre, & toutes ſes
entrepriſes ayant pour me-
ſure la grandeur de ſa puiſ-
ſance, la fermeté dont il ſçait
les ſoûtenir, ne luy laiſſe
voir aucun obſtacle dont il
ne ſoit ſeûr de venir à bout.
Avant la jonction des deux

Mers, on avoit crû qu'un dessein trouvé impossible par les Romains, ne pouvoit s'executer; mais ceux qui ont eu cette pensée ne devoient pas oublier que le Roy a fait des choses, que malgré tout leur pouvoir ces Maistres du Monde n'ont osé tenter, ou qu'ils ont du moins tentées inutilement. Qu'on jette les yeux sur leurs Ouvrages les plus importans. Ce sont des Chemins, & le Rhône divisé. Mais quand on se souviendra que ces Ouvrages n'ont esté faits qu'à diférentes repri-

ſes, qu'il a fallu des ſiecles pour les achever, & que de nombreuſes Armées y travailloient, on en ſera beaucoup moins ſurpris, que d'avoir veu depuis peu d'années des Villes entieres fortifiées, ſortir de terre preſque au ſeul ordre de Sa Majeſté, & d'autres qu'on y avoit fait rentrer, paroiſtre quelque temps apres, plus fortes qu'auparavant, ſelon la neceſſité des affaires de ce Prince. Il n'appartenoit qu'à un ſi puiſſant Monarque de joindre les Mers de l'Orient

à celles de l'Occident ; & quand on s'eſt pû ſurmonter ſoy-meſme en faveur de ſes Ennemis, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on ſurmonte la Nature en faveur de ſes Sujets. Tous les Peuples qui reconnoiſſent le Roy pour leur Souverain, doivent bien en meſme temps le reconnoiſtre pour leur Pere, puis qu'il leur fait voir de jour en jour les bontez qu'il a pour eux, & les ſoins qu'il prend de ce qui leur eſt utile. Les dépenſes faites pour le Canal auroient pû luy eſtre

d'un fort grand ſecours, pendant qu'il avoit à ſoûtenir les forces de toute l'Europe. Cependant il n'a point voulu qu'on ait diſcontinué ce travail, bien moins pour Luy, que pour eux, dont on a veu qu'en toute rencontre il a préferé les avantages à ſes propres intéreſts. En effet ſi on regarde les utilitez qu'ils tireront de ce merveilleux Ouvrage, on demeurera d'accord que rien ne leur pouvoit eſtre ny plus commode, ny plus important. Le Languedoc trouvera par

ce moyen le debit aisé de ses denrées. Cette Province, la plus grande du Royaume en étenduë, & la plus riche par l'abondance & la multiplicité des fruits, & des autres choses dont elle est remplie, ne laissoit pas avec tous ses biens de demeurer dans une espece de disete, parce qu'elle manquoit des richesses Etrangeres, que le commerce apporte ordinairement aux lieux où il peut estre exercé. L'ouverture du Canal qui la traverse, luy fait répandre ses Vins, ses

Fruits & ſes Grains à droit & à gauche, & diſtribuer tout ce qu'elle a, non ſeulement au dedans, mais au dehors du Royaume par deux Iſſuës qui luy donnent l'entrée libre dans l'Ocean, & dans la Mer Méditerranée; & en meſme temps ces meſmes Iſſuës luy font recevoir de toutes parts tres-facilement les choſes dont elle a beſoin, & qui ne croiſſent point ſur ſon fond. Joignez à cela qu'au lieu qu'on a voituré juſqu'à préſent toutes les Marchandiſes qui nous viennent

du Levant, à grands frais, & avec péril, le long des Coſtes d'Eſpagne, dont on faiſoit le tour, paſſant par le Détroit de Gibraltar, on viendra à l'avenir les rendre à Bordeaux & aux autres Ports que nous avons ſur l'Ocean, par un chemin qui ſera beaucoup plus ſeûr. Il doit eſtre doux de s'épargner mille lieuës, pendant leſquelles le calme eſt preſque auſſi redoutable que la tempeſte & les vents contraires. Par là, on évite les Pyrates, & tous les accidens de la Mer; &

ſans s'expoſer à mille ſoins & à mille peines, dont il eſtoit impoſſible de ſe garantir, on a ſeulement ſoixante lieuës de chemin à faire ſans aucun danger, à l'ombre des Arbres en beaucoup d'endroits. D'un autre coſté ce meſme Canal donne les moyens de faire par eau le tour entier de la France, par la plus agreable route, & par les plus belles Villes du Royaume. On n'a pour cela que quatre journées à faire par terre, depuis Auxerre juſques à Châlons. Je n'entreray

point aujourd'huy dans ce détail, dont l'occaſion s'offrira peut-eſtre une autre fois. Elle ne peut eſtre plus favorable pour vous faire voir des Stances irrégulieres qui ont eſté faites ſur le Canal. Vous y trouverez une tres-belle peinture de la puiſſance du Roy, & des grands Travaux qu'il a fallu entreprendre pour mettre la choſe en état de reüſſir. Je croy que les beaux Eſprits ne ſeront pas épuiſez ſi-toſt ſur cette matiere, & que leurs Ouvrages m'obligeront à vous en par-

ler encor pendant quelques Mois.

SUR LA JONCTION DES DEUX MERS.

AU ROY.

LA France est aujourd'huy la Merveille du Monde,
C'est dans son propre sein qu'on a joint les deux Mers,
Elle va posseder tous les Trésors divers
Que l'on voit dispersez sur la Terre & sur l'Onde.
Ce mesme Dessein autrefois
Fut conçeu par diférens Roys;
Mais nul pour le tenter n'eut assez de courage.

Le plus puissant des Roys aujour-
d'huy l'entreprend,
Et le succés d'un tel Ouvrage
N'estoit deû qu'à LOÜIS LE
GRAND.

Ces deux vastes Mers opposées,
Qui dans leurs propres bords se re-
tiennent toujours,
Grand Prince, sans vostre secours,
Seroient pour jamais divisées.
Ces deux Mers par vostre Canal,
Comme par un nœud conjugal,
Font une eternelle alliance,
Et forment par deux Bras divers,
Dans le cœur mesme de la France,
Le Rendez-vous de l'Univers.

Ce grand Chef-d'œuvre incom-
parable
Qui nous marque vostre pouvoir,

Dans tous ses Travaux nous fait voir
Ce qui nous sembloit incroyable;
De profonds Abysmes comblez,
De rapides Torrens dans un Lit assemblez,
Des Rochers abatus, des Montagnes percées,
Des Ponts qui soûtiennent des Eaux,
Des Fleuves suspendus, des Rivieres forcées,
Et des Champs entr'ouverts tous couverts de Bateaux.

§§

Dieu par sa prudence infinie
Conduit vos desseins & vos pas;
Comme tout cede à vostre Bras,
Tout cede à vostre grand Génie.
Quoy que vous puissiez projetter,
Grãd Roy, vous n'avez qu'à tenter,

Le ſuccés ſuit voſtre entrepriſe;
Et ſelon que vous l'ordonnez,
Toute la Nature ſoûmiſe
Suit les Loix que vous luy donnez.

J'ajoûte un Sonnet à l'avantage de la Nymphe d'Orb. Vous vous ſouviendrez que c'eſt la Riviere qui paſſe à Beziers.

BIen qu'à peine mon Nom ait paru dans l'Hiſtoire,
Que l'on marque mon cours comme un des plus petits
Qui vont porter leurs eaux juſqu'au ſein de Thétis,
A-t-on jamais rien veu de pareil à ma gloire?

SS

Cent Miracles divers que l'on n'auroit pû croire,
Dont mes bords aujourd'huy se trouvent embellis,
Occupent les Sçavans de l'Empire des Lys
A graver le nom d'Orb au Temple de Mémoire.

SS

Je fais l'Hymen des Mers, remplissant ce Canal,
Qui va porter si loin le pouvoir sans égal
Du plus grand des Héros qu'on ait veu dans le Monde.

SS

Ce Chef-d'œuvre de l'Art ne seroit rien sans moy.
Dans son Lit fiérement je fais rouler mon onde,

Pour publier par tout la grandeur de mon Roy.

J'ay veu depuis peu une Lettre de Marſeille du 10. de Juin, par laquelle on donne avis qu'il y eſt arrivé une Barque de Salé, chargée de ſoixante-dix Eſclaves François, parmy leſquels il s'eſt trouvé un jeune Homme, qui a éprouvé la meſme fortune que Daniel. Celuy qui écrit a ſceu de luy-meſme ce que je vay vous conter. Ce jeune François eſtoit Eſclave du Roy de Fez, & en avoit deux autres ſous ſa conduite. Ces

deux Esclaves estant un jour entrez en querelle, le Roy passa qui les vit aux mains. Il cómanda aussi-tost qu'on luy fist venir celuy qui devoit répondre d'eux, & luy demanda pourquoy il les laissoit batre. Le jeune Esclave ayant répondu qu'il estoit malade au Lit dans le temps de leur querelle, le Roy, sans luy rien dire autre chose, luy donna un coup d'une Lance qu'il tenoit, & voulut qu'on le jettast dans la Caverne aux Lions. On executa son ordre, & l'Es-

clave fut abandonné dans le meſme temps à cinq de ces Animaux qui ſe retirerent. On eut beau les animer. Ils le regarderent pendant ſix heures, comme ſi quelque puiſſance ſecrete les euſt retenus. Une des Femmes du Roy, à qui on conta cette merveille, alla demander ſa grace. L'ayant obtenuë, elle fit dire au jeune François, qu'on luy ſauveroit la vie s'il vouloit ſe faire Turc. Il rejetta l'offre avec beaucoup de courage; & comme il n'y avoit pas ordre d'inſiſter ſur

cet article, on luy donna une Echelle, dont il se servit sans qu'aucun des cinq Lions se fust approché de luy. Peu de temps apres on jetta deux Mores dans le mesme lieu, & ils furent dévorez en un quart-d'heure. Ce jeune François estoit aux Infirmeries de Marseille à faire sa quarantaine, lors qu'on a écrit ce que je vous viens d'apprendre.

Vous me demandez si je n'ay plus de nouvelles de Madame de Saliez, Viguiere d'Alby, dans le même temps

que j'en reçoy. Comme cette Dame a l'esprit tres-éclairé, elle en employe toûjours les lumieres à des choses dignes d'elle, & je m'assure que si en plusieurs occasions le tour aisé de ses Vers a mérité vos loüanges, vous approuverez d'autant plus sa Prose, que ce que je vay vous en faire voir regarde les avantages de vostre beau Sexe, & que du caractere dont je vous connoy, elle ne propose rien que vous n'ayez étably déja en quelque façon parmy vos Amis & vos Amies. C'est ce

que vous connoiſtrez en li-
ſant ſa Lettre.

PROIET
POUR UNE NOUVELLE SECTE DE PHILOSOPHES, en faveur des Dames.

A MADAME DE ***

DEpuis que j'ay ſçeu, Madame, avec combien de galanterie & d'enjouëment vous avez répondu à certains diſcours ridicules, auſquels toute autre que vous auroit eu la foibleſſe d'eſtre ſenſible, je me confirme plus que jamais

jamais dans l'estime que j'ay toûjours faite de vos maximes. Je ne doute point qu'elles ne fussent celles de tout le monde spirituel, & raisonnable, si l'on y refléchissoit autant que moy. En verité, Madame, si les Gens de bon goust se sçavoient un peu entendre, on passeroit la vie tout autrement qu'on ne fait, & l'on ne se rendroit pas volontairement l'esclave, & la victime d'un monde ingrat, & injuste, qui paye d'ordinaire si mal toutes les violences que nous nous faisons pour luy plaire. Vous rendriez un fort grand service à

toutes les Perſonnes de mérite, ſi vous vouliez publier les commodes maximes de voſtre Philoſophie. Vous établiriez par là une nouvelle Secte mille fois plus agreable & plus utile, que toutes celles que des Hommes ſçavans & ſpirituels avoient inventées pour parvenir au repos de la vie. Je m'offre, Madame, pour eſtre voſtre premiere Diſciple, & je le ſouhaite meſme avec plus d'ardeur que je n'ay jamais deſiré de me voir belle & charmante; car enfin quand on ſeroit la plus belle Perſonne du monde, on ne ſe feroit admirer

qu'autant d'années que cette beauté dureroit ; mais si nous executons ce que je vous propose, nous serons illustres pendant plusieurs siecles. Il me semble déja que l'on dit par tout, que nous avons étably une Secte qui va rendre tout le monde heureux, & que je voy venir des Gens d'esprit de toutes parts pour nous demander d'estre instruits de nos maximes.

La fin de nostre Secte doit estre de vivre commodement, & de déterminer toutes les Personnes raisonnables, à secoüer le joug des contraintes, que l'erreur

& la coûtume ont établies dans le monde. Il faudra ensuite faire des Loix selon lesquelles l'on devra vivre, & donner un nom à nostre Secte. C'est à vous, Madame, à le choisir. Je vous diray seulement que vous devez en trouver un propre à des Personnes qui veulent établir les bonnes & solides maximes, qui font trouver la vie agreable, honneste, & commode, & qui donne tant de peur aux Sots, que jamais ils n'osent nous approcher. C'est pour se défaire d'eux que des Philosophes ont pris autrefois (quoy que fort sages) les noms d'Hu-

moriſtes, & d'Inſenſez.

Pour les Loix, c'eſt à vous auſſi, Madame, à les impoſer; mais pour voſtre ſoulagement, voyez ſi mes ſentimens convienent avec les voſtres, & ſi cela eſt, je leur donneray plus d'étenduë.

Vous ſçavez, Madame, qu'il y a deux ſortes de beaux Eſprits. Ceux qui le ſont effectivement, & ceux qui croyent l'eſtre & ne le ſont pas. Il faudra ſoigneuſement examiner les eſprits de ceux que l'on voudra recevoir, afin d'éviter le péril de s'y méprendre.

L'on fera un Serment ſolem-

nel de donner l'exclusion à cette sorte de Gens qui pour faire les beaux Esprits, ne s'approchent jamais d'aucune Femme, sans luy dire des douceurs. L'on bannira ceux qui parlent toûjours ou de leur naissance, ou de leur bravoure, qui croyent qu'une visite est incivile, si elle n'est de quatre ou cinq heures, & qui sont persuadez que pour estre bien Gentilhomme, il faut estre dans la derniere ignorance. Nous ne devons aussi jamais admettre dans nostre Secte ces sortes de beaux Esprits, que Dieu n'a mis au monde que comme il y envoye

la guerre, & la famine, pour en estre les fleaux; ces Esprits qui ont des bornes si étroites, que l'on ne les voit jamais aller au delà de certaines manieres de parler, de deux ou trois contes affectez, & de quelques comparaisons qu'ils sçavent par-cœur.

Il faut sans-doute, Madame, exclurre les Femmes qui auront les mesmes defauts en leurs manieres, ne point recevoir ces Prudes qui croyent qu'une amitié tendre & délicate, est le plus honteux des crimes; ny celles qui affectent une sévérité ridicule, qui leur fait condamner un honneste

enjouëment, qui eſt pourtãt l'ame de la converſation. Il ne faut avoir nul commerce avec ces Dames qui croyent, que parce qu'elles ne ſont pas Coquetes, il leur eſt permis de gronder, de donner éternellement de leçons des modeſtie, & de retenuë, & qui ne pouvant ſouffrir qu'on rie, ſe déclarent contre tout ce qui s'appelle divertiſſement.

Je ſerois auſſi d'avis que nous ne reçeuſſions point celles qui ne parlent jamais que d'une Juppe, ou d'une Coëfure; celles qui ne peuvent ſouffrir que les autres liſent des Livres agreables, &

qui s'imaginent que pour estre honneste Femme, il ne faut sçavoir qu'aller à l'Eglise, & lire des Livres des devotion.

Je crois, Madame, qu'il est bon sur tout de bannir entierement l'Amour de nostre societé, de peur qu'il ne trouble le repos que nous cherchons, & de substituer à sa place l'amitié galante & enjoüée.

Apres avoir montré ce que nous devons rejeter, il me semble que la premiere Loy de nostre Secte doit estre de vivre avec beaucoup d'amitié, & de respect les uns pour les autres.

Je ne parle pas de ce qu'on appelle respect parmy les Gens que nous voulons chasser, qui ne consiste qu'en des cerémonies importunes & embarrassantes, car ceux de nostre Secte doivent sur tout renoncer à cela; mais le respect que j'entens, consistera à s'estimer beaucoup, à ne rien dire jamais qui puisse déplaire, & à ne se point trop familiariser.

Les qualitez absolument nécessaires pour estre admis, sont l'esprit, & la docilité. Cette docilité demande deux choses; la premiere, que l'on reçoive avec soûmission, & avec plaisir

tout ce qui sera enseigné ; & la seconde, qu'on quitte sans peine & sans trop raisonner, les mauvaises maximes que l'on pourroit avoir prises dans des societez diferentes de la nostre.

Il faut que l'esprit de ceux que nous voudrons recevoir, soit capable de cette liberté si aimable, qui fait dire agreablement, & librement ce qu'on pense ; de cette raillerie belle & innnocente, qui fait qu'on tourne les choses d'un biais tout-à-fait divertissant ; de cette petite malice ingénieuse qui fait qu'on surprend les Personnes les plus spirituelles, dans de cer-

tains endroits de leur converſation qui les embaraſſent un peu, & dont elles ne ſe tirent qu'apres avoir donné beauroup de plaiſir. Enfin, Madame, il faut que vos Diſciples ayent la converſation galante, & tout ce qui rend la ſocieté agreable & douce, ſans que pour quelque raiſon que ce ſoit, vous en receviez aucun dont le viſage & les diſcours ſoient armez d'une ſeverité ridicule.

Il y doit avoir une fidelité entiere parmy ceux de noſtre Secte, c'eſt à dire, qu'on ſe parlera ſincerement & tendrement, ſans fa-

çon & ſans grimace, qu'on verra ſouvent ceux qu'on aimera, & que l'on évitera ceux qu'on n'aimera pas. On travaillera de concert & ſans ceſſe, pour arracher les mauvaiſes maximes qui ſe ſont gliſſées dans le monde, & l'on fera une guerre continuelle aux Sots, dont il ſera permis de ſe divertir, quand par malheur on ſe rencontrera avec eux.

Je croy, Madame, que voila à peu pres les Loix qui ſeront neceſſaires pour l'établiſſement, & pour le progrés d'une Secte ſi conſidérable. Si vous les approuvez, il ſera facile d'y en ajoûter quelques autres.

Vous jugez-bien, Madame, que nous trouverons des contradictions. Tous les grands desseins sont difficiles, la plûpart des Gens estant ignorans ou foibles, & ne jugeant des choses que par de certaines préventions, que la politique & la coûtume ont mises dans l'esprit des Hommes; mais j'espere pourtant que nous trouverons assez de Personnes éclairées, qui ne se laissent point surprendre à ces préventions, & qui seront bien-aises de s'unir avec nous, pour ne plus s'assujetir à toutes les contraintes qui ne servent qu'à faire perdre les

les plus agreables momens de la vie. Ils ne se perdent que trop par des raisons qui ne dépendent pas de nous.

Si ce Projet vous agrée, je travailleray, Madame, de toutes mes forces à seconder vos desirs, & je croy que Solon, ny aucun de ces Philosophes qui ont travaillé pour établir le repos des Hommes, n'ont jamais esté si fameux que nous le serons un jour.

LA VIGUIERE D'ALBI.

Le Vendredy onziéme de ce mois, Monsieur le

Maréchal de Créquy vint à la Connestablie & Maréchaussée de France, installer Monsieur le Maréchal d'Etrées, qui n'avoit point encor pris séance en ce Siege. Ils s'estoient rendus auparavant à la Sainte Chapelle, où ils furent salüez par Mr Trabit, ancien Greffier en chef de la Connestablie, qui leur présenta des Bouquets selon la coûtume. Mr de la Girardiere, premier & ancien Lieutenant du Prevost General, les accompagna avec les Gardes à la Table

b de Marbre du Palais, qui eſt
ol le lieu de leur Juriſdiction.
H Eſtant ſous le Dais dans
ol leur Siege, avec Mr de Ro-
b darel Lieutenant General,
& Mr de Chone Lieutenant
I Particulier, aſſis à leur gau-
o che, ils furent complimen-
I tez par ce premier, & par
I Mr de la Fonds Procureur
o du Roy, qui eurent tout le
I ſuccés qu'ils pouvoient at-
I tendre. Leur éloquence
I trouvoit une ample matiere
dans les actions de ces deux
grands Capitaines, dont l'un
ne s'eſt pas moins acquis de

gloire ſur Terre, que l'autre s'eſt rendu fameux ſur Mer. En ſuite Meſſieurs les Maréchaux firent preſter le Serment à Meſſire François de Francini, Seigneur de Grandmaiſon, qu'ils reçeurent en la Charge de leur Prevoſt General, en la Ville, Gouvernement & Generalité de Paris & Iſle de France, dont il a eſté pourveu par le Roy, apres avoir exercé celle de Lieutenant Criminel de Robe Courte au Châtelet pendant vingt-quatre ans, avec une integrité &

un des-intéressement égal au zele qu'il a pour le service de Sa Majesté. Il est Frere du Maistre-d'Hôtel du Roy qui porte son nom. Le Serment estant rendu, on luy mit en main le Baston de Commandement, & il prit sa place à la teste des Prevosts Generaux. Il estoit suivy de ses quatre Lieutenans. Mr de Riants Procureur du Roy du Chastelet, & de la Jurisdiction du Prevost General, assista à cette Cerémonie, ainsi que Mr Bachelier Conseiller à l'an-

cien Chaſtelet, & Control-
leur à faire les Montres de
ſa Compagnie. Cette Action
ſe paſſa avec tout l'éclat que
la préſence de Meſſieurs les
Maréchaux luy pouvoit don-
ner. Ils furent remenez avec
les Gardes juſqu'à leurs Car-
roſſes, par le meſme Mr de la
Girardiere.

Meſſire Criſante le Clerc,
Baron de Sautray, que nous
avons veu Conſeiller au
Chaſtelet, a eſté pourveu
de la Charge de Lieutenant
Criminel de Robe-Courte,
par la démiſſion de Mr de

Francini. Il eſt d'une des bonnes Maiſons d'Anjou. Peut-eſtre, Madame, ſerez-vous bien aiſe que je vous explique en peu de mots quelles ſont les fonctions de cette Charge de Prevoſt General, qu'on appelle Grand-Prevoſt dans les Provinces. Il a droit d'inſpection ſur tous les Prevoſts Particuliers qui ſont dans l'étenduë de la Generalité de Paris, & eſt le plus ancien Prevoſt du Royaume. Il donne ſes ordres pour la ſeûreté de la Campagne, &

a pour cela des Brigades à cheval à tous les environs de la Ville. Il connoist de tous les Cas Prevostaux, & avoit mesme Jurisdiction dans Paris avant l'Ordonnance de 1670. Ce sont Messieurs les Maréchaux de France qui le reçoivent. Il a un Commissaire-Controlleur à faire les Montres, un Assesseur, un Procureur du Roy, un Lieutenant à Pontoise, qui y réside avec douze Archers, quatre autres Lieutenans aux Brigades, cinq Exempts, & cent Archers.

Il juge les Procés ſans appel, & les peut juger dans tous les Préſidiaux de ſon Reſſort. Comme il eſt du Corps de la Gendarmerie, ſa Paye ſe prend ſur le Tréſorier des Guerres. Ses Archers ont ſur leurs Hoquetons & Bandolieres, Fleurs de Lys, Soleils, Epée de Conneſtable, & Baſtons de Maréchal.

Quant au Lieutenant Criminel de Robe-Courte, qui eſt Lieutenant du Prevoſt de Paris, ſes fonctions principales ſe font dans la Ville,

& il eſt receu à la Grand'
Chambre. Il inſtruit les Pro-
cés ſans Aſſeſſeur, & en ſon
abſence, ce ſont les Lieute-
nans Particuliers du Chaſ-
telet, comme Aſſeſſeurs Cri-
minels, qui font ſa Charge,
ou le plus ancien Conſeiller.
C'eſt à luy à viſiter les Lieux
de la Ville & des Fauxbourgs
qui ſont ſujets au deſordre,
& où ſe retirent les Avantu-
riers & les Vagabonds. Sa
Cõpagnie doit preſter main-
forte à l'exécution des Ar-
reſts de la Cour, & eſt com-
poſée de quatre Lieutenans,
de

de ſept Exempts, & de cent Archers, dont il a la nomination. Il peut connoiſtre des Crimes qui ſe commettent dans la Prevoſté & Vicomté de Paris, dãs le temps qu'il fait ſa Marche. Les Appellations reſſortiſſent au Parlement, à l'exception des Cas Prevoſtaux qu'il juge auſſi ſans appel. Il n'a point d'autre Procureur du Roy que celuy du Chaſtelet, mais il a Commiſſaire & Controlleur à faire les Montres de ſa Compagnie. Il eſt payé par le Tréſorier des

Guerres ainſi que le Prevoſt General, eſtant comme luy du Corps de la Gendarmerie. Ses Archers ſont Archers-Sergens au Chaſtelet, & portent ſur leurs Hoquetons & Bandolieres l'Ecu de France avec Fleurs de Lys, & la Deviſe du Roy.

Il me reſte à vous apprendre ce que c'eſt qu'eſtre Chevalier du Guet, & en quoy conſiſte ſa Charge. Il eſt reçeu devant le Lieutenant Criminel du Chaſtelet, & prépoſé dans la Ville pour la rendre ſeûre pendant la

nuit. Il a cent cinquante Hommes de pied, & quarante à cheval, quatre Lieutenans, un Guidon, huit Exempts, & plusieurs Sergens, qui commandent ses Escoüades. Il doit, ou ses Officiers pour luy, faire le raport sur le Registre des Raports, au Greffe Criminel, de tout ce qui est arrivé la nuit, & peut assister au Jugement des Criminels pris par ses Archers, dans lesquels Procés il a toûjours voix délibérative. L'instruction s'en fait par les Lieutenans Cri-

minels, qui connoiſſent de ſes Captures. Cette Charge, ainſi que celle de Lieutenant Criminel de Robe-Courte, eſt d'une tres-ancienne inſtitution. Celuy qui l'exerce, a un Clerc du Guet, un Controlleur, & un Payeur, & ſes Archers portent des Etoiles ſur leurs Hoquetons.

Je croy, Madame, que cet éclairciſſement vous ſufſira ſur toutes ces Charges. Je finis l'Article, pour venir à noſtre Amy qui a fait un ſecond Voyage aux Bords de la Seine, dans la charmante

Vallée de Cléranton. Il y a reveu la Salle d'Amour, dont il m'avoit promis d'ajoûter les Ornemens qui luy tiennent lieu de Tapiſſerie, à ceux de la Cheminée, de la Croiſée & des Portes, que je vous marquay fort au long dans ma Lettre du mois d'Aouſt dernier. Voicy de quelle maniere il s'eſt acquité de ſa parole.

SVITE

DE LA DESCRIPTION DE LA SALLE D'AMOUR DE CLERANTON.

UNe Frise regne tout au-tour de cette agreable Salle, où sont des Armes de Famille entremeslées de Couronnes & de Festons, avec la Devise *Tout bien à vienne*. Au dessous est une Corniche, soûtenuë par huit Colomnes & quatre Ter-

mmes; & plus bas, l'Histoire
as amoureuse & galante de feu
M Mr le Marquis de Riceys,
O Oncle à la mode de Bourgo-
g gne de Mr de Busserolles, de Vienne,
vs avec la Sœur aînée de Mr le
O Comte de Bregis qu'il épou- de Flexelles
sl sa. Cette Histoire est parta-
g gée en vingt-deux Tableaux,
b de la main d'un habile Pein-
tr tre d'Italie. Il y a au dessous
as autant de Cartouches, où
'l l'on voit diverses sortes d'Em-
d blêmes & de Devises, à la
g gloire de l'Amour; & au bas
ol sont de grands Rouleaux
o chargez de jolis Vers qui ex-

pliquent les desseins de ces Cartouches.

Je ne diray rien des Tableaux, sinon que l'Amant & la Maîtresse y sont représentez sous des Habits de Berger & de Bergere; qu'un Rival desagreable qui traversa leurs amours, y est peint sous la figure d'un More; qu'un autre Rival aussi mal venu, mais plus téméraire & plus insolent, y paroist sous celle d'un Satyre; & qu'enfin toutes leurs avantures y sont déguisées de la mesme sorte, avec beaucoup d'art & d'esprit.

Les Cartouches dont je vous rendray un compte plus exact, ſont toutes diférentes dans leur ſtructure & leurs ornemens. Il y en a quatre où ſont contenus les quatre Ages, qui ſuivent le démeſlement du Cahos.

La premiere, étale *l'Age d'Or*, dans ſa pleine liberté, avec ſes graces, & ſes douceurs. Ces mots ſont au deſſus, *Tout par amour*, & ces Vers dans le Rouleau d'en bas.

Lors qu' Amour charme un Eſprit qui l'adore,

Ah qu'il est doux de poussier des soûpirs!
On diroit que pour luy l'Age d'or vient d'éclore,
Ce ne sont que beaux jours, ce ne sont que plaisirs.
Jeunes Beautez, qui commencez d'apprendre
Qu'il est trop doux d'aimer pour s'en pouvoir défendre,
Aimez, aimez un feu si doux,
Et vous aurez toûjours l'Age d'or avec vous.

La seconde Cartouche représente *l'Age d'Argent*, avec la contrainte & la retenuë qui l'accompagnent. Ces mots sont au dessus, *Tout par fleuretes*, & ces Vers dans le

Rouleau qui eſt au deſſous.

Jeunes Beautez, qui paſſez vos beaux jours
A vous faire conter l'ardeur de mille amours,
Que vous perdez de momens agreables!
Laiſſez-vous toucher comme nous.
Si vous n'aimez, quand vous eſtes aimables,
Dieux, en quel temps aimerez-vous?
Ceſſez, ceſſez d'eſtre Coquetes,
Un doux moment d'amour vaut dix ans de fleuretes.

On voit dans la troiſiéme Cartouche *l'Age d'Airain*, avec l'Intéreſt qui y regne. Ces mots ſont au deſſus,

Tout par présens, & ces Vers dans son Rouleau.

Belles, que l'intérest ne vous domine pas;
Il est honteux de vendre ses appas,
La tendre passion doit estre généreuse,
Pour se rendre lõgtemps heureuse.
Suivez dõc purement les amoureuses Loix,
Vostre gloire est la nostre;
Ayez plus d'égard mille fois
Au présent du cœur, qu'à tout autre.

On remarque dans la quatriéme, *l'Age de Fer*, avec sa barbarie & ses violences. Ces mots sont au dessus, *Tout*

par force, & ces Vers au dessous.

L'insolence a passé dans le degré supréme,
D'indignes libertez de l'amour sont l'effet,
Et sans presque dire qu'on aime,
Nous n'osons dire ce qu'on fait.
Belles, n'attendez pas qu'on en viene à la force;
Avecque les froideurs faites plutost divorce.
Cédez de bonne grace une place en vos cœurs,
Vous en aurez cent fois plus de douceurs.

Il y a un cinquiéme Rouleau au bas de la Croisée, qui contient ces autres Vers.

Profitez du temps qui vous presse,
Le bel Age fuit sans retour,
Et qui passe un jour sans tendresse,
Peut dire avec regret, qu'il a perdu ce jour.
Aimer en ses beaux ans, c'est prudence & sagesse;
Mais quand trop tard on vient à s'échauffer,
Au lieu de l'Age d'or qu'on trouve en sa jeunesse,
On ne trouve pour lors que le Siecle de fer.

Dans cinq autres Cartouches, on voit parmy de beaux Païsages l'Amour représenté de la maniere dont les Poëtes le figurent. Il est dans la premiere, comme un Enfant;

dans la ſeconde, comme un Chaſſeur, ou comme un Guerrier; dans la troiſiéme; nud avec un Flambeau à la main; dans la quatriéme, ſur un Autel comme un Dieu; & dans la derniere, au milieu de l'air, avec ſon Bandeau & ſes aîles. Voicy les Vers qui accompagnent ces cinq Portraits.

Cédez, jeunes Beautez, à ce Dieu triomphant,
Et le ſuivez ſans défiance;
On ne le repréſente Enfant,
Que pour en montrer l'innocence.

Rendez-vous à ſes doux attraits,

Sans crainte de la médisance;
Il ne s'arme d'Arc & de Traits,
Que pour prendre vostre défence.

Son procedé charmant & beau
N'a rien qui choque, ny qui blesse;
Il est nu, tenant un Flambeau,
Pour marquer qu'il est sans finesse.

Ie le vois déja dans vos yeux,
Laissez-le entrer, prenez courage;
On ne le met au rang des Dieux,
Que pour enseigner qu'il est sage.

Ne faites point de luy de mauvais jugement
Sur son bandeau, ny sur ses aîles;
Il n'est point léger pour les Belles,
Il les meine au Port seûrement.
Sans craindre dõc le changement,
Ou de tomber en quelque précipice,

Abandonnez-vous librement
Au doux espoir qu'il vous sera propice.
Ses aîles montrent seulement
Qu'il est prompt à rendre service;
Et son bandeau, qu'il sert aveuglement.

Dans quatre autres Cartouches, on voit des especes de Devises. L'une représente des Salamandres au milieu des flâmes, avec ces mots au dessus, *C'est nostre Elément.* Ces Vers sont dans le Rouleau.

Les doux plaisirs n'ont point de source plus féconde
Que l'ardeur des tendres amours;

Il en naist des transports les plus
charmans du monde,
Heureux qui peut brûler toûjours!

Il y a dans l'autre, des Aiguilles frotées d'Ayman, qui s'arrestent dés qu'elles sont tournées du costé du Nort. Ces mots sont au dessus, *C'est nostre repos*, avec ces Vers au dessous.

Dans l'Objet que l'on aime, on trouve
tout aimable.
On le regarde, il plaist, on en est
enchanté;
Ce doux état tient le cœur arresté.
Que ce repos est agreable!
Comme Dieu l'on est immuable,
Vive cette felicité.

On apperçoit dans la troisiéme, des Héliotropes qui se courbent du costé du Soleil suivant leur nature, avec ces mots, *C'est nostre panchant*. Ces Vers sont dans le Rouleau.

Il n'est point sans tendresse
D'aimables, ny de doux momens;
Tous les autres plaisirs sont sans délicatesse,
A peine frapent-ils les sens.
Mais si-tost que l'on aime,
Le moindre des plaisirs est un plaisir extréme,
Tout l'amoureux panchant
Est heureux & touchant.

La quatriéme est remplie

de Papillons qui ſe vont brû-
ler à la chandelle. Ces mots
ſont au haut, *C'eſt noſtre plai-
ſir*, & ces Vers au bas.

Si l'ame en ſecret eſt ravie
De ſentir l'engageante envie
Qu'excite l'amoureux deſir,
Ah que la ſuivre eſt bien un plus
charmant plaiſir!
Eprouvez-le, chere Sylvie,
Vous aimerez l'amour cent fois plus
la vie.

Quatre diférens Poſtes de
gloire occupez par l'Amour,
rempliſſent quatre autre Car-
touches. L'un eſt un Tro-
phée; le ſecond, un Trône;
le troiſiéme, le Char du So-

leil; & le dernier, eſt le Ciel.

Voicy les Vers qui accompagnent l'Amour, conſideré comme Vainqueur ſur le Trophée.

On ne voit rien dans l'Univers
Qui ne ſoit vaincu par ſes armes;
Il met Hommes & Dieux aux fers.
Qui peut réſiſter à ſes charmes?

Voicy ceux qui ſont faits pour luy, conſideré comme Roy ſur le Throne.

Il eſt l'unique Roy des Cœurs,
Ils ſont ſa gloire & ſon partage,
Il les comble de ſes faveurs.
Qui ne luy rẽdroit pas hommage?

Ceux-cy le regardent com-

me Illuminateur, ſur le Char du Soleil.

Il eſt le Soleil des Eſprits,
Il les échauffe & les éclaire;
Son Charme en releve le prix.
A qui pourroit-il ne pas plaire?

Et ceux-cy, comme un Dieu dans le Ciel.

N'eſt-il pas le Dieu des Plaiſirs?
Et s'il a tout le ſoin poſſible
De ſatisfaire les deſirs,
N'a-t-on pas tort d'eſtre inſenſible?

On le trouve enfin dans cinq autres Cartouches, adoré de tout ce qu'il y a de Peuples, de Princes, de

Princesses, & de Divinitez dans le Monde, avec ces Vers dans les Rouleaux, qui s'adressent aux Belles comme les autres.

S'il n'est Mortelle, ny Mortel,
Dont il n'ait mis le cœur en flâme,
Pensez-vous qu'il soit naturel
D'empescher qu'il entre en vostre ame?

Si des Cœurs qui n'ont rien de bas,
Ont fait gloire de leur tendresse,
Connoissez que l'on ne doit pas
Le prendre pour une foiblesse.

Si des Ames pleines d'honneur
Passent au dela de l'estime,
Et s'échauffent de son ardeur,

Croyez-vous qu'aimer soit un crime?

Si vous le voulez contenter,
Imitez des Ames si belles;
Vous n'avez rien à redouter,
Ayant tous les Dieux pour modelles.

Vaine Raison, petite Liberté,
N'aspirez point à la victoire;
Vous aurez cent fois plus de plaisir & de gloire
A vous soûmettre à la Divinité
Dont la Terre & le Ciel suivent la volonté.

L'Amour, quand il luy plaist, peut forcer à se rendre
Le Cœur qui se croit le moins tendre;
Il n'en est point qui ne soient faits pour luy.

Renoncez

Renoncez donc au ſoin de vous défendre.
Puis qu'il faut leur céder, pourquoy vouloir attendre,
Et remettre à demain, ce qu'on peut aujourd'huy?

Tant de jolis Madrigaux employez par tout dans cette Deſcription, n'empeſcheront point ſans-doute que vous n'en voyiez encor un avec plaiſir. Je vous l'envoye mis en Air par Mr Deleval. La beauté de cet Air, quoy que fait inpromptu, vous doit convaincre de celle des Pieces auſquelles il donne la derniere main. Les Paroles

ſont de Mr Mallement de Meſſange.

AIR NOUVEAU.

Tircis attendant ſa Bergere,
Diſoit ſur la Fougere
Aupres de ſes Moutons paiſſans,
Viens donc ſur la verdure;
Ah que le temps me dure!
Ah que les maux que j'endure ſont grands!
Ah qu'ils ſont grands les tourmens que je ſens!

J'ay à vous apprendre le Mariage qui s'eſt fait en Périgord le ſeptiéme de ce mois, de Meſſire Antoine Joumard, Chevalier, Marquis de Chabans S. Preüil, Maréchal des Camps & Armées

du Roy, avec Mademoiselle Susanne de Losse, Fille d'une Sœur de Mr le Maréchal Duc de Navailles, qui avoit épousé Mr le Marquis de Losse, & Cousine-germaine de Madame la Présidente le Cogneux. La Maison de Losse est une des anciennes de cette Province, aussi bien que celle de Mr le Marquis de Chabans S. Preüil qui est l'aîné de la sienne. Cette derniere tire son origne des Comtes de Poitiers. Un Cadet de S. Guillaume, Duc d'Aquitaine, ayant vendu

le Montaut

tous ſes Biens pour aller avec S. Loüis à la Conqueſte de la Terre-Sainte, ſe maria au retour de ce Voyage à une Heritiere de Perigord, & c'eſt de là qu'eſt venuë la Maiſon de Chabans. Celuy dont je parle eſt un Gentilhomme bien fait, qui a beaucoup d'eſprit & de mérite, & qui s'eſt ſignalé en divers Emplois pendant quinze Campagnes dans les Armées d'Allemagne, Flandres, Italie & Catalogne. Il fut fait Priſonnier de guerre dans le Royaume de Na-

ples, avec Henry de Lor-
raine Duc de Guise, & y
demeura vingt-deux mois
avec Mr de Fourbin, Com-
mandant de la Premiere
Compagnie des Mousque-
taires. Les Mémoires de
Guise en font foy. Il s'est
trouvé en plusieurs Batailles
rangées, & estoit à la Prise
de Philisbourg où Monsieur
le Prince acquit tant de
gloire. Cet illustre General
luy avoit donné à comman-
der cinq cens Hommes des
Enfans perdus, & il fit si bien
son devoir, qu'il n'en ramena

que douze. Il fut bleſſé en cette rencontre. Sa Majeſté le fit Maréchal de Camp au mois de Decembre 1652 & il a ſervy en cette qualité dans les derniers Mouvemens de Guyenne, ſous Mr le Comte d'Harcourt, & ſous Mr le Duc de Candalle. Il eſt Ne-
Flogaret veu du Brave Saint Preüil, qui
de Fissac a eſté Gouverneur d'Arras.

On m'a conté depuis peu les circonſtances d'un autre Mariage dont je croy devoir vous faire part. Un Cavalier fort bien fait, & de tres-bonne Maiſon, apres avoir

employé ſept ou huit ans à visiter toutes les Cours de l'Europe, arriva un ſoir à une Ville éloignée du Lieu de ſa naiſſance environ de trente lieuës. Une Fille des plus qualifiées du Païs, s'eſtoit mariée ce meſme jour. Il y avoit grande Aſſemblée chez ſon Pere, qui eſtant des mieux alliez de la Province, avoit prié de la Nôce quantité de Perſonnes conſidérables de l'un & de l'autre Sexe. Le Bal devoit ſuivre le Soupé; & comme en ces ſortes d'occaſions il eſt na-

turel d'eſtre curieux, le Cavalier à qui on conta la choſe, réſolut de prendre un maſque, & d'aller eſtre témoin de la joye des Mariez. L'heure eſtant venuë, il ſe déguiſa, & ſe meſla parmy quelques autres qu'il vit entrer auſſi déguiſez. La Compagnie luy parut fort belle. Il la trouva compoſée de pluſieurs Dames qui avoient toutes beaucoup de brillant. Il examina la Mariée, qui ayant de grands agrémens par elle-meſme, en recevoit de nouveaux de l'ajuſtement

où elle estoit ; mais rien ne
le surprit tant qu'une jeune
Brune d'un teint admirable.
Si-tost qu'il l'eut apperçeuë,
il n'eut plus d'yeux que pour
elle. Il la regarda longtemps
avec un plaisir inexprimable;
& quand on la fit dancer, il
fut si charmé de la beauté de
sa taille qu'il vit alors toute
entiere, que dans la préven-
tion où il se trouva pour elle,
quand elle n'eust eu aucune
adresse à la Dance, ill uy
eust donné tout l'avantage
du Bal. Comme on écoute
volontiers les Masques, il

s'approcha de cette aimable Perſonne, & l'engagea dans une converſation agreable qu'elle ſoûtint avec une fineſſe d'eſprit qui acheva de le perdre. Le Bal eſtant tout preſt de finir, il la quitta pour s'informer de ſon nom. On luy apprit qu'elle eſtoit Fille d'un Gentilhomme qui demeuroit à trois lieuës de là, que l'occaſion de cette Nôce l'avoit fait venir chez une Parente qui la devoit garder quelques jours, & qu'enſuite elle retourneroit chez ſon Pere. Le Cavalier ſe

ſentit frapé de la plus vive
douleur quand on luy nom-
ma le Gentilhomme. C'eſ-
toit l'Ennemy mortel de ſa
Maiſon, & un de ces intrai-
tables Ennemis, à qui on
parle inutilement de paix. Il
poſſedoit une Terre dans le
voiſinage du Cavalier, &
c'eſtoit la ſource des longs
démeſlez qui avoient broüil-
lé les deux Familles. La
haine, devenuë heréditaire
dans l'une & dans l'autre
depuis plus de ſoixante ans,
avoit cauſé de fort grands
malheurs, & jamais diviſion

ne s'eſtoit entretenuë avec tant d'aigreur. Ces raiſons ne pûrent rien ſur l'amour du Cavalier. La Belle, quoy que Fille de ſon Ennemy, luy parut toûjours la plus aimable Perſonne qu'il euſt jamais veuë, & tous les efforts qu'il fit pour l'arracher de ſon cœur, ne ſervirent qu'à l'y mettre plus avant. Elle eut toutes ſes penſeés pendant la nuit, & il ne put ſe réſoudre à quitter la Ville tant qu'elle auroit à y demeurer. Le lendemain il l'attendit dans l'Egliſe où il ap-

orit qu'elle alloit tous les ma-
rins, & en luy trouvant la
mesme beauté, il eut le plaisir
d'admirer la modestie qui
prenoit ses yeux aussi arrestez
que son esprit sembloit re-
cueilly. Il la regarda sans
qu'elle y prist garde, & con-
tinua de cette sorte à nourrir
sa passion, jusqu'à ce qu'il
sçeut qu'elle estoit partie. Il
se rendit aussitost chez luy,
pour donner ordre à son
Bien que la mort d'un Frere
arrivée depuis un an, avoit
beaucoup augmenté. C'es-
toit son Aîné qui le laissoit

unique Heritier de la Maiſon. Les ſoins qu'il fut obligé de prendre pour le reglement de ſes affaires, n'empeſcherent point qu'il ne ſongeaſt ſans ceſſe à la Belle. Rien ne le touchoit plus fortement. Il conta ſon avanture à un Amy tres-attaché à ſes intéreſts, & luy ayant peint la grandeur de ſon amour, il le pria d'aller faire au Gentilhomme la propoſition de ſon Mariage, qui aſſoupiroit tous leurs diférens. Cet Amy, ravy de contribuer à un accommodement

ſi ſouhaité, ſe fit un plaiſir de cet employ, & ſe flata d'auſtant plus de reüſſir, que le Cavalier reſtant ſeul de ſa Famille, l'union qu'il recherchoit, étoufoit entierement la cruelle haine qui les obdiviſoit depuis ſi longtemps. Il alla trouver le Gentilhomme de qui il eſtoit connu, qui paſſa chez luy comme revenant d'un plus long voyage, & apres pluſieurs loüanges données à la Belle qu'il trouva toute charmante, il demanda ſi on luy vouloit permettre de luy chercher un

Mary. L'offre n'ayant point déplû, il fit le portrait d'un Cavalier, riche, de bonne naiſſance, ſpirituel, parfaitement honneſte Homme, & qui ſe contenteroit de ce qu'on voudroit donner. Une propoſition ſi avantageuſe fut reçeuë de la maniere du monde la plus agreable. On le pria de travailler ſérieuſement à cette affaire ; mais quand il vint à nommer l'Amant, il trouva le Pere incapable de raiſon. Il eut beau luy dire que le Cavalier eſtant party dés ſes plus jeunes

années, pour de longs voyages qui l'avoient toûjours tenu hors de France, il n'avoit aucune part aux vieilles querelles qui luy faisoient prendre de l'aversion pour luy; qu'il ne s'offriroit jamais une occasion si favorable de les terminer glorieusement; que les belles qualitez de celuy qu'il proposoit rendoient le party doublement considérable, & qu'il seroit condamné de tout le monde de vouloir rendre éternelle une inimitié qui n'avoit déja produit que trop de mé-

chans effets. Ces raiſons, quoy que tres-fortes, ne pûrent rien ſur le Gentilhomme. Il demeura infléxible, & l'Amy partit ſans avoir rien obtenu. Ce mauvais ſuccés ne rebuta point le Cavalier. Il ſongea toûjours à ſe rendre heureux, & ſa paſſion s'augmentant par les obſtacles, luy fit employer l'adreſſe pour les ſurmonter. Le deſſein qu'il prit fut un peu bizarre. Il avoit connu à Rome un Abbé de qualité avec qui on luy trouvoit beaucoup de raport de traits. Il réſolut

d'aller ſous ſon nom chez le Pere de la Belle, & pour le mieux ébloüir, il inſtruiſit deux de ſes Amis de ce qu'ils auroient à faire pour luy eſtre utiles dans le perſonnage qu'il vouloit joüer. La force de ſon amour ne ſoufrit point de retardement. Il partit en meſme temps veſtu en Abbé, & ne mena avec luy qu'un Valet de Chambre. Eſtant arrivé au lieu où le Gentilhomme avoit ſa Terre, il alla deſcendre à une méchante Hôtellerie, dénuée de tout, & fort mal-

propre à recevoir des Gens comme luy. Il feignit d'estre malade, & sous le prétexte de quelques besoins, apres qu'on luy eut nommé le Gentilhomme, il luy envoya faire compliment. Le nom qu'il prenoit estant fort connu par les grandes Charges que ceux de cette Maison avoient toûjours euës en Cour, le Gentilhomme ne manqua point à le venir tirer de l'Hôtellerie, pour le conduire chez luy, où il luy donna un Apartement fort agreable. Le faux Abbé

qui vouloit n'estre malade qu'autant qu'il falloit pour ne pas quitter si-tost un Lieu tout charmant pour luy, affecta une langueur qui en l'empéchant de poursuivre son voyage, ne l'obligeoit pas à garder le Lit. Ainsi il en estoit quitte pour quelques fausses foiblesses, qu'il feignoit d'avoir de temps en temps, & on en usoit de si bonne grace, qu'il ceda sans peine aux prieres qu'on luy fit de demeurer chez le Gentilhomme, jusqu'à un entier rétablissement de sa santé.

On l'y regardoit comme Fils d'un Homme tres-conſideré du Roy, & ſes manieres honneſtes engageoient d'ailleurs ſi fort, qu'en tres-peu de jours il ſe fit aimer de tout le monde. D'un autre coſté ſon Valet de Chambre qu'il avoit inſtruit, joüoit admirablement ſon rôle. Il peignoit ſon Maiſtre le plus accomply des Hommes, & n'en diſoit rien d'avantageux que le faux Abbé ne confirmaſt en faiſant paroiſtre un fort grand merite. Vous jugez bien que ſon ſoin le plus

preſſant fut d'entretenir la Belle. Il n'en perdit point l'occaſion, & comme il avoit beaucoup d'eſprit, & des complaiſances dont rien n'aprochoit, il eut bien-toſt gagné ſon eſtime. Cependant les deux Amis qui avoient promis de le ſervir, vinrent chez le Gentilhomme, & témoignant une fort grande ſurpriſe d'y trouver le faux Abbé, ils firent entr'eux la Scene dont ils eſtoient demeurez d'accord. Ils luy demanderent des nouvelles de ſon voyage de Rome,

le mirent ſur les avantages de la Maiſon dont il ſe diſoit, luy parlerent du revenu de ſon Abbaye, & il répondit ſi juſte à tout ſans s'embaraſſer un ſeul moment, qu'on euſt crû que le hazard avoit fait la choſe, & qu'il eſtoit veritablement l'Abbé dont il empruntoit le nom. Ses Amis partirent, & deux jours apres s'eſtant trouvé dans un teſte à teſte, il dit à la Belle, que quoy qu'il fuſt mal-ſéant à un Abbé de faire une déclaration d'amour, ſes deſſeins

eſtoient

eſtoient ſi légitimes, qu'il ne demandoit que ſon agrément pour luy faire voir juſqu'où alloit le pouvoir qu'elle avoit acquis ſur luy; qu'il eſtoit preſt à quitter ſes Benéfices, & que peut-eſtre elle trouveroit en l'épouſant aſſez d'avantages pour ſe croire heureuſe, ſi elle comptoit à quelque choſe le plaiſir d'eſtre aimée parfaitement. La ſurpriſe où ce diſcours mit la Belle, luy cauſa un ſi grand trouble, qu'elle ne ſçeut que répondre. Sa rougeur

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

parla pour elle, & le faux Abbé qui crût l'entendre, en tira un bon augure. Comme elle doutoit qu'il luy parlaſt tout de bon, il eut beſoin pluſieurs fois de luy repéter la meſme choſe avant qu'il puſt l'obliger à dire, qu'elle ſuivroit le choix de ſon Pere, qui eſtoit le maiſtre de ſes volontez. Charmé d'un aveu ſi favorable, il alla trouver le Gentilhomme, & luy expliquant le deſſein où il eſtoit, il luy fit connoiſtre qu'il n'avoit jamais eu d'inclination pour

le party de l'Eglise, qu'il ne l'avoit embrassé que par complaisance, n'ayant osé refuser deux Benéfices qu'on luy avoit fait donner dés son plus bas âge; que pouvant disposer de l'un, qui estoit de quatre mille livres de revenu, il alloit le résigner à un de ses Fils; que quoy que le Roy nommast à l'autre, il ne desesperoit pas d'obtenir son agrément pour ce mesme Fils, si l'on pouvoit se résoudre à tenir son Mariage secret jusqu'à la mort de son Pere; qu'il

estoit si vieux, qu'il ne pouvoit vivre encor longtemps; & qu'une année ou deux de cótrainte luy épargneroient ce qu'il devoit craindre de sa colere, s'il se déclaroit imprudemment. Tout cela fut dit avec tant de marques d'amour pour la Belle, que le Gentilhomme se laissa toucher. Il fut ébloüy de la qualité du Gendre qu'il devoit avoir, & pressé par cet Amant dont le mérite estoit fort persuasif, il conclut le Mariage, apres que le Cavalier eut fait tout ce

qu'il falut pour la réfignation du Benéfice. Le Gentilhomme le crût tellement de bonne-foy, qu'il ne voulut point attendre à le rendre heureux, qu'on euft reçeu réponfe de Rome. On obferva les formalitez effentielles, mais avec tant de fecret, qu'il n'y eut que deux Domeftiques d'un zele éprouvé, à qui on donna connoiffance de l'Affaire. La Belle qui ayant le gouft tres-délicat, avoit infiniment de l'eftime pour celuy qu'on luy faifoit épouler, fe trouva

la plus contente du monde par ce Mariage. Le Cavalier l'adoroit, & l'honneſteté qu'il faiſoit paroiſtre à tous ceux de ſa Famille, luy en gagna ſi bien tous les cœurs, que le Gentilhomme ne pût s'empeſcher de dire ſouvent, que s'il l'avoit bien connu, il l'auroit choiſy par le ſeul mérite de ſa Perſonne, quād il n'auroit eu d'ailleurs aucune diſtinction qui euſt demandé la préference. Le Cavalier vivoit avec luy d'un air ſi reſpectueux & ſi ſoûmis, qu'à force de défe-

rences il eut tout pouvoir sur son esprit. Les Lettres de Rome qui arriverent quelque temps apres, sembloient devoir apporter quelque embarras; mais le Cavalier ménagea la chose avec tant d'adresse, que par les mesmes raisons qui faisoient cacher son Mariage, il fit reculer la Prise de possession. Je pourrois icy embellir l'Histoire, en vous disant que pendant l'absence du Cavalier qui auroit rendu quelques visites dans le voisinage, un des Parens de

l'Abbé, ou l'Abbé luy-mesme, à son retour d'Italie, eust esté mené chez le Gentilhomme, qui se connoissant dupé, auroit pû craindre de s'estre donné un Gendre indigne de luy; mais cela n'arriva point, & le Fait dont il s'agit a dans ses vrayes circonstances assez de choses extraordinaires pour n'avoir aucun besoin qu'on luy en preste de fausses. Le Cavalier qui ne cherchoit qu'à se découvrir, redoubla ses soins pour gagner entierement l'amitié du Gentilhomme.

Dés qu'il ſe connut aſſez bien dans ſon eſprit pour ſe hazarder à luy dire ſon ſecret, il luy parla d'une Grace qu'il le prioit de luy accorder, comme une choſe qui pouvoit le rendre beaucoup plus heureux. Le Gentilhomme luy ayant promis tout ce qu'il voulut, il adjoûta qu'il avoit appris l'inimitié qui regnoit depuis longtemps entre ſa Famille & celle d'un Cavalier qu'il avoit connu à Rome, & avec lequel une aſſez longue habitude luy avoit fait

faire la plus tendre liaiſon; qu'eſtant revenu avec luy en France, il eſtoit témoin que ſes premiers ſoins en arrivant, avoient eſté de chercher à faire finir leur diviſion; que pour cela il avoit voulu épouſer ſa Fille; que le refus de le recevoir dans ſon Alliance ne l'ayant point rebuté, il l'avoit prié de venir chez luy ſous quelque prétexte; que ce voyage fait à ſa priere, avoit eſté cauſe du bonheur qu'il poſſedoit, & que le devant en quelque façon à ſon Amy,

il s'accuſeroit d'ingratitude, s'il s'employoit lâchement à obtenir pour luy une choſe dont il eſtoit ſeûr qu'il le croiroit digne quand il luy ſeroit connu. Comme en ces occaſions on peut ſe loüer ſans honte, quoy qu'il parlaſt de luy-meſme, il fit un Portrait du Cavalier qui en donnoit bonne opinion. Le Gentilhomme luy répondit un peu froidement que c'eſtoit aſſez qu'il euſt promis; que l'eſtimant autant qu'il faiſoit, il ſe réſolvoit à faire pour luy ce qu'il

n'auroit fait pour aucun autre, mais qu'il le prioit de luy donner quelques jours pour ſe préparer à l'accord qu'on ſouhaitoit. Le Cavalier ne le preſſa point, & ſe contenta de mériter par mille devoirs la complaiſance qu'il luy laiſſoit eſpérer. Enfin l'occaſion s'eſtant préſẽtée de propoſer de nouveau l'accommodement, & le Gentilhomme luy ayant marqué qu'il avoit vaincu ſa répugnance, le Cavalier ſe jetta à ſes genoux, & luy découvrit la tromperie. Ja-

mais ſurpriſe ne fut égale à la ſienne. Il regardoit à ſes pieds un Gendre qu'il eſtimoit. Son bien, ſa naiſſance, & ſes belles qualitez, tout parloit pour luy; mais le dépit de ſe voir la Dupe de ſa bonne-foy, luy donnoit un air chagrin, qu'il accompagna d'un long ſilence. Le Cavalier prit ce temps pour prévenir les reproches qu'il pouvoit luy faire à l'égard du Benéfice. Il luy dit qu'avant que la mort de ſon Aîné luy euſt laiſſé le Bien qu'il avoit,

l'Abbé ſous le nom duquel il eſtoit entré chez luy, l'avoit aſſuré vingt fois qu'il luy en feroit la démiſſion, s'il vouloit quiter l'Epée, & qu'eſtant Amis au point qu'ils l'eſtoient, il ne doutoit point qu'il ne luy tinſt parole avec joye en faveur de ſon Beaufrere. L'Abbé dont il luy parloit, eſtant alors à Veniſe, devoit revenir en France quelques mois apres. Le Gentilhomme fit dans ce moment les refléxions qui eſtoient à faire. Le Cavalier méritoit

beaucoup. L'Affaire estoit terminée. C'estoit l'Epoux de sa Fille, & il trouvoit dans son Alliance tous les avantages qu'il auroit pû souhaiter. Il se rendit à tant de raisons, & luy témoignant tout de nouveau beaucoup de joye de son Mariage, il le déclara dés le lendemain par un superbe Régal donné à tous ses Amis. Vous jugez bien que le Cavalier ne manqua pas de demander à la Belle si elle se souvenoit d'un Masque qui l'avoit entretenuë fort longtemps

dans un Bal de Nôces. Cette Avanture fit fort raisonner sur le pouvoir de l'Amour, qui, quand il luy plaist, sçait réünir les cœurs les plus divisez, & qui vient à bout de ses entreprises par des moyens qu'il peut seul imaginer.

J'oubliay à vous dire le dernier mois, que Mr d'Ormoy, tres-digne Fils de Monsieur Colbert, s'estoit rendu à l'Assemblée de l'Académie des Sciences qui se tient deux fois toutes les semaines, dans une des Salles de

la Bibliotheque du Roy, Ruë Vivien, ſçavoir, tous les Mercredis, pour y parler de Phyſique ; & les Samedis, pour y traiter de Mathématique, d'Aſtronomie, &c. M^s les Mathématiciens l'entretinrent d'abord ſur les avantages des principales découvertes qui ont eſté faites depuis qu'on a étably cette illuſtre Compagnie, & particulierement ſur la méthode de connoiſtre la Longitude qu'on a pratiquée en pluſieurs endroits du Royaume, à Cayenne en Ameri-

que, & en Dannemark par ordre de Sa Majesté; & en plusieurs autres endroits du monde, suivant la curiosité des Astronomes. Mrs Picard, Richer, & de la Hire, qui sont de ce Corps, ont travaillé à ces observations, & continuënt encor chaque année à y travailler. Pendant les voyages qui ont esté faits pour ce sujet, Mr Cassini est toûjours demeuré à l'Observatoire de Paris, pour faire aussi des observations en mesme temps que ceux qui estoient en campagne. Elles

ſont toutes ſi juſtes, qu'on peut s'aſſurer dans la Longitude à quelque diſtance que ce ſoit de cent toiſes ; ce qui n'eſt rien ſur la grandeur du Globe de la Terre. Il entretint à ſon tour Mr d'Ormoy Colbert. ſur la derniere Comete dont il a fait imprimer une Diſſertation fort ſçavante, & remplie de toutes les obſervations que l'on a pû faire à l'Obſervatoire. Ce Traité a eſté tres-favorablement reçeu de Sa Majeſté & de toute la Cour. On ne voulut point parler dãs cette Séance

ſur les Sujets que l'on s'eſtoit propoſez, qui eſtoient des plus profondes Méditations de Geométrie, dont Mrs Blondel & de la Hire entretiennent ordinairement la Compagnie; & comme il reſtoit fort peu de temps, Mrs Perrault, Dodard, & du Verney, firent voir au meſme Mr d'Ormoy de nouvelles découvertes d'Anatomie, principalement ſur l'Oüye, où le dernier a fort travaillé. En ſuite, Mr Mariotte luy expliqua quelques particularitez d'un Traité

des Couleurs qu'il fait imprimer, & qui eſt un des plus beaux Ouvrages qui ait paru depuis pluſieurs Siecles. Il y rend raiſon d'une infinité d'apparences dans les Couleurs dont juſqu'à préſent on n'avoit point ſçeu les cauſes. Apres cela, Mr du Clos, Medecin & Chimiſte, l'entretint de pluſieurs admirables expériences de Chimie, où Mr Bourdelin & Borelli ont tres-bonne part. Mr d'Ormoy prit d'autant plus de plaiſir à entendre ces Meſſieurs, que quoy qu'il

ſoit encor dans un âge fort peu avancé, il a des lumieres ſurprenantes, & ſçait à fond tout ce qui regarde ſa Charge de Surintendant, & d'Ordonnateur General des Bâtimens du Roy, laquelle demande qu'on ſoit conſommé dans beaucoup de Connoiſſances. Voila, Madame, ce qui ſe paſſa dans cette docte & celebre Académie le jour que Mr d'Ormoy l'honora de ſa préſence. Vous ſçavez, je croy, qu'elle doit ſon établiſſement & ſes progrés à Monſieur Colbert,

à qui l'Etat, les Sciences, & les beaux Arts, ſont ſi redevables. Ceux qui la compoſent ſont,

Modérateur.

Mr Carcavi.

Mathématiciens, & Aſtronomes.

Mr Huguens.

Mr Blondel.

Mr Caſſini.

Mr Picart.

Mr de la Hire.

Mr Roëmer.

Phyſicomathématicien.

Mr Mariotte.

Medecins Chimiſtes & Phyſiciens.

Mr du Clos.
Mr Perrault.
Mr Dodart.
Mr Borelly.
Mr du Verney.
Mr Bourdelin.

Secretaires.

Mr Galloys.
Mr du Hamel.

Vous vous plaindriez ſans doute, ſi je vous nommois tant de Sçavans, ſans vous parler d'eux en particulier.

Mr Carcavi eſt Intendant de la Biblioteque du Roy,

&

& sçait beaucoup de choses à fond. Il a esté dépositaire de ce que les plus Doctes de l'Europe ont eu de plus rare, ayant souvent esté leur Arbitre. Ainsi son nom sera immortel dans les Lettres de Mrs Descartes, Pascal, Fermat, & autres Sçavans de nostre siecle.

Mr Huguens a découvert l'*Anneau de Saturne*, *& un de ses Satellites*. Nous avons un Livre de luy *De Horologio Oscillatorio*, ou *la Pendule*, qui est un des plus beaux Ouvrages, & des plus sçavans

qui ſe trouvent parmy les Geometres.

Mr Blondel eſt Maréchal des Camps & Armées du Roy, & a eu l'honneur d'enſeigner les Mathématiques à Monſeigneur le Dauphin. Il a donné au Public un Cours d'Architecture, avec les Réſolutions des quatre principaux Problêmes de cette Science, & pluſieurs autres Livres.

Mr Caſſini eſtant à Bologne, paſſoit déja pour le premier Aſtronome de ſon ſiecle. Il y a fait im-

primer plusieurs Traitez, & entre autres un des Satellites de Jupiter, & leurs Ephemérides ; la Découverte des deux Satellites de Saturne, outre celuy de Mr Huguens. Il a depuis donné au Public un Planisphere, & un Livre sur la derniere Comete de 1680. & 1681. Les Tables qu'il a dressées du mouvement des Satellites de Jupiter, qui sont les Lunes de cette Planete, se trouvent si justes, que par le moyen de leurs Eclipses qui arrivent tres-souvent, on

peut trouver la Longitude ſur la Mer en voyageant, pourveu que l'on ſçache l'heure où l'on obſerve l'Eclipſe.

Mr Picard s'occupe ordinairement aux Obſervations Aſtronomiques, & a fait imprimer ſon Voyage à Vranesbourg en Dannemarck. Il y a mis toutes les Obſervations celeſtes qu'il a faites au meſme endroit que Ticobrahé. Il a encor donné au Public *la Meſure de la Terre.*

Mr de la Hire peut eſtre

appellé Geometre par excellence. Il a donné deux Traitez des Coniques, dans lesquels ſur ſes nouveaux principes, il a montré & rendu facile cette Partie de la Geometrie qui eſtoit la plus difficile, ainſi qu'elle eſt la plus noble, & en 1679. il a enrichy cette Science par ſon Livre intitulé, *Nouveaux Elémens des Sections Coniques, les lieux Geométriques, la Conſtruction, ou Effection des Equations.*

Mr Roëmer a fait conſtruire deux admirables Ma-

chines à rouës. La premiere fait voir dans un moment le mouvement des Planetes, & leurs aſpects pour les années, & les jours que l'on ſouhaite. On découvre par la ſeconde, l'an, le jour, & l'heure que toutes les Eclipſes ſont arrivées, & celles qui arriveront. Il a fait paroiſtre une tres-grande vivacité dans les choſes qu'il a imaginées, & s'eſt beaucoup perfectionné dans l'Académie des Sciences, compoſée de tant de ſçavans Hommes. Il eſt retourné

au Nort où il eſt né, le Roy de Dannemark ayant ſouhaité de le revoir.

Mr Mariotte a l'eſprit auſſi fécond que penétrant. Il ſçait ſi bien joindre la Phyſique aux Mathématiques, que rien ne luy échape. Il a fait imprimer trois Livres touchant *l'organe de la Viſion*, un Traité *du Nivellement*, un autre *du choc des Corps*, un *Eſſay de Logique*, & trois autres petits Traitez ou *Eſſais de Phyſique; de la vegétation des Plantes, de la nature de l'air, du chaud, & du froid.*

Il a aussi composé un Traité *des Couleurs*, qu'on acheve d'imprimer.

Mr du Clos a fait deux Traitez; l'un, *des Eaux minérales de France;* & l'autre, *des Sels.*

Mr Perrault est un Homme universel. Il a donné *le Vitruve François*, avec de tres-sçavantes Annotations, & une docte Explication des termes qui avoient arresté tous les Commentateurs de ce Prince de l'Architecture Romaine. Il a aussi fait imprimer trois Traitez intitu-

lez *Essais de Physique; du Bruit, de la mécanique des Animaux, & de la circulation du Sang.*

Mr Dodard a fait *le Projet des Plantes.*

Mr Borelly fait de tres-bons Verres objectifs pour les Télescopes, ou grandes Lunetes d'approche. Celle qu'on voit à présent à l'Observatoire, est de son travail. Cette Lunete a soixante & dix-sept pieds de longueur.

Je vous ay déja parlé de Mr du Verney & de Mr Bourdelin, en vous disant que l'un a fort travaillé aux nou-

velles Découvertes d'Anatomie, & que l'autre a bonne part aux expériences de Chimie qui ont esté faites.

Mr Galloys a l'esprit tres-vif, & tres-net. Il a dit des tres-belles choses en peu de mots, & intelligiblement, dans les Journaux des Sçavans qu'il a composez depuis le 4. Janvier 1666. jusques au 17. Decembre 1674.

Mr du Hamel fit imprimer l'an 1670. quatre Volumes qui enrichissent la Philosophie, & qui valent presque tout ce que l'Antiquité

a produit ſur ce ſujet. En voicy les noms. *De Corporum affectionibus*, en deux Volumes; *De Corpore animato*, & *De mente humana*. Il nous a donné cette année cinq Volumes qui ont pour titre, *Philoſophia vetus & nova ad uſum Scholæ accommodata.*

On a imprimé ſous le nom de toute l'Académie, une partie de l'Hiſtoire des Animaux. Elle contient leur anatomie, &c.

Vous voyez, Madame, qu'encor que je vous écrive depuis cinq années, j'ay

toûjours quelque chose de nouveau à vous mander, non pas à l'égard de ce qui arrive chaque jour, & qu'on appelle Nouvelles, mais à l'égard de ce qui estoit déja étably en France depuis fort longtemps. Cela doit faire admirer le pouvoir, les bontez, & la magnificence du Roy, aussi-bien que les soins de ses vigilans Ministres.

Voicy deux Réponses, l'une en Prose, & l'autre en Vers, sur l'explication qu'une Dame a demandée de la fin d'une Lettre qu'un de ses

Amis luy a écrite, où elle a trouvé ces mots. *Adieu, Madame, si je voulois vous dire la centiéme partie de ce que je pense, je n'aurois pas assez de papier* ——————— *Ce trait vous dira le reste.*

A MADAME ***

QVand vous demandez, Madame, ce que veut dire le trait dont vous témoignez estre inquiete, ce n'est point que vostre cœur empruntant le secours de vostre esprit, ne vous l'ait déja

apris, mais vostre modestie vous fait soupçonner ces deux interpretes, & vous craignez qu'ils ne soient d'intelligence à vous abuser. Je voudrois pouvoir dissiper ce doute & vous confirmer dans les sentimens que l'amour vous doit donner, car je ne puis me taire sans crime, quand vous employez le Dieu Mercure pour me forcer à parler. Je ne m'expliqueray cependant que par une Fable, que vostre cœur, si je ne trompe, ne manquera pas de s'appliquer. Elle servira à vous faire voir qu'on doit aimer quand on est aimée.

Le jeune Dahnis avoit de l'amour pour Euristée, la Nymphe n'avoit pour luy, & quoy que tous deux fort spirituels, ils ne sçavoient point les sentimens l'un de l'autre. Euristée estoit moleste, Daphnis timide, & aucun des deux ne se déclaroit. Daphnis se plaignant un jour de la cruelle contrainte où le respect l'obligeoit de vivre, l'Amour s'offrit à ses yeux dans son équipage accoûtumé, & luy fit quelques reproches de ce que son secours estant necessaire à tous ceux qui aiment, il ne songeoit point à l'implorer. Daphnis se montra

tout prest à se ranger sous ses Loix, pourveu qu'il luy fournist un moyen de faire connoistre à Euristée qu'il l'aimoit, sans luy rien dire de sa passion. Hé-bien, *dit l'Amour*, prens un Trait dans mon Carquois, & le fais porter à Euristée par les Vents. Il suffit que j'ay disposé son cœur à te trouver à son gré. Elle a de l'esprit, & comprendra mieux par ce Trait l'amour que tu as pour elle, que si tu luy en faisois la plus touchante déclaration. Pour reconnoissance de ce bienfait, sois luy fidelle. *Daphnis*

crut l'Amour. Il envoya aussitost ce Trait à son aimable Euristée, & employa ces paroles à la fin d'un Billet qu'il y joignit.
Adieu, charmante Euristeé. Si je voulois vous dire la centiéme partie de ce que je pense, je n'aurois pas assez de papier ——— Ce Trait vous dira le reste.

Si ce Trait, Madame, vous a fait entendre ce que représente cette Fable, ne dédaignez pas de faire voir que je ne suis pas trompé, & que vous sçavez que j'aspire au bonheur de vous prouver que je suis le plus fidelle, & le

plus passionné de vos Serviteurs,

A. D. B. D.

Il paroist que l'Autheur de cette Lettre a intérest que la Dame demeure persuadée de son Explication. L'autre Réponse sur ce mesme Trait est d'un caractere fort diférent. Vous la trouverez dans les Vers qui suivent.

A LA BELLE CLORIS.

SUr la demande que propose Dame Provinciale, ou Dame de Paris,

Elle me ſemble, adorable Cloris,
Eſtre en peine de peu de choſe.
Du moins, je n'en vois pas le fin;
Son Amy ſe trouvoit au bout de ſon Latin,
Il ne ſçavoit plus que dire.
Au lieu d'un & cætera,
Il a mis ce trait pour rire,
Et je penſe que voila
Ce que l'on peut ſur cela
Le plus juſtement écrire.

SS

Ce n'eſt pas que ce trait ne ſouffre un autre tour,
Et qu'un Faiſeur de Commentaire
Qui chercheroit à plaire,
N'en puiſſe faire un trait, ou d'eſprit, ou d'amour;
Un trait d'amour pour l'amoureux ſilence

Que le respect impose à qui sçait bien aimer,
Quand on est prest d'expliquer ce qu'on pense;
Un trait d'esprit, qui porte à supprimer
Ce qu'un autre Ecrivain, de moindre intelligence,
Tout au long voudroit exprimer.

Mais moy qui suis franc & sincere,
Je dis, & je crois que ce trait
N'enferme pas plus de mistere
Que l'& cætera de Notaire,
Et finit seulement un peu mieux le Billet
Que cette façon trop vulgaire.

Si pourtant vous voulez luy faire plus d'honneur,
Je n'ay garde d'avoir un sentiment contraire;

Ie croiray qu'il contient une grande douceur,
Et qu'il eſt plus galant que la fin ordinaire,
Où l'on trouve toûjours, Je ſuis de tout mon cœur
Voſtre tres-humble Serviteur.

Le 25. du dernier mois, ſur l'avis qu'on eut que la Reyne Mere de Dannemark eſtoit partie de Zell pour venir à la Cour de Hanover, l'ordre fut donné à la Milice de prendre les Poſtes qui luy avoient eſté aſſignez ſur le paſſage de Sa Majeſté, & en meſme temps on fit dreſſer une magnifique Tente dans

une Prairie tres-ſpatieuſe ſur le grand Chemin à une lieuë de la Ville, où Monſieur le Duc de Hanover, Frere de cette Princeſſe, avoit deſſein de la recevoir. Incontinent apres le Dîné, la Marche ſe fit de cette maniere.

& Bruns-wick.

Quatre Compagnies d'ordonnance, & cinq de Cavalerie, ſortirent du Palais en bon ordre, ayant leurs Trompetes & leurs Officiers à leur teſte. Tous les Cavaliers avoient de grands Bufles neufs chargez de Rubans de toutes couleurs, & leurs

Officiers eſtoient en Juſte-au-corps de Broderie d'or & d'argent, avec les Houſſes de leurs Chevaux de meſme parure.

L'Ecurie de Son Alteſſe Serénissime continuoit cette Marche. Elle eſtoit de trente Chevaux de main en Couvertures de Broderie de différentes façons, mais toutes également ſuperbes & riches. Les Chevaux avoient la teſte ſi couverte de Rubans, qu'à peine pouvoient-ils voir devant eux. Le reſte du corps en eſtoit chargé à

proportion. Deux Ecuyers marchoient devant ces Chevaux, & tous les Palefreniers estoient en Livrées neuves de Drap rouge, semé de Galons d'argent & de Velours noir entremeslez. Cinquante Carrosses dorez, tous à six Chevaux, suivoient à la file. Ces Carrosses estoient remplis des principaux Cavaliers & des Dames les plus qualifiées de la Cour ; les Hommes en Juste-au-corps brodez ou galonnez d'or, & les Dames dans les plus riches ajustemens qu'on eust

pû choiſir, ſelon la mode de France. Celle qui ſe fit le plus diſtinguer, fut Madame la Baronne de Platen. Elle eſtoit veſtuë d'une Etofe à fleurs d'or & d'argent, avec une Garniture de gros Diamans. Cet ornement produiſoit un effet des plus brillans ſur une Perſonne auſſi grande, auſſi belle, & auſſi bien faite qu'elle eſt.

A la queuë de ces Carroſſes on en voyoit un tres-magnifique, dans lequel eſtoit Mr le Baron de Platen Grand Maréchal de la Cour.

Celuy du Lieutenant General de l'Etat, deux autres des quatre Generaux Majors, & ceux des principaux Ministres, le precédoient.

La Compagnie des Gardes du Corps en Livrées tres-riches, leurs Trompetes & leurs Officiers à leur teste, tous en dorure & superbement vestus, donnoit un tres-grand éclat à cette Marche.

Le Carrosse de Messieurs les deux Princes aînez, George-Loüis, & Fréderic-Auguste, paroissoit un peu

séparé de cette file. Quelques Gentilshommes, & plusieurs Pages à cheval, l'environnoient, & quantité de Valets-de-pied estoient à la teste des Chevaux. Celuy de Madame la Princesse suivoit immédiatement ce dernier. Il n'estoit pas moins pompeux, quoy qu'il ne fust point entouré de tant de monde. Enfin douze Trompetes & les Timbales de Son Altesse Serénissime, dans un fort leste équipage, annoncerent par leurs fanfares la venuë de ce Prince,

qui ſortit de ſon Palais dans le plus magnifique Carroſſe qu'on puiſſe voir. Il eſtoit environné de quantité de Gentilshommes, de pluſieurs Pages à cheval, & d'un grand nombre de Valets-de-pied à la teſte des Chevaux. Six autres Carroſſes ſuivoient, & une Compagnie de Cavalerie fermoit cette longue file.

Apres qu'on fut ſorty de la Ville dans cet ordre, on ſe rendit ſous la grande Tente, où la Reyne de Dannemark arriva un peu apres.

Monſieur le Duc de Hanover ſuivy de cinquante Gentilshommes, & Madame la Ducheſſe avec les principales Dames de ſa Cour, allerent recevoir Sa Majeſté à la deſcente de ſon Carroſſe. Son Alteſſe Serénissime luy donna la main, & Monſieur le Prince Royal de Dannemark la donna à Madame la Ducheſſe de Hanover. Un Gentilhóme de la Cour, & Lieutenant Colonel d'Infanterie, porta la queuë de la Reyne. Meſſieurs les Princes reçeurent le Prince

de Holſtein, & Madame la Princeſſe reçeut une jeune Princeſſe de Meklebourg, de la Branche de Guſtrau. Toute cette belle Troupe demeura quelque temps ſous la Tente, & remonta en ſuite en Carroſſe. La Reyne fut ſeule dans le fond de celuy de Son Alteſſe. Monſieur le Prince Royal, & Madame la Ducheſſe de Hanover, ſe mirent ſur le devant, & Monſieur le Duc à la Portiere.

Mr le Prince de Holſtein monta dans le Carroſſe de

Messieurs les Princes, & la jeune Princesse de Meckle-bourg dans celuy de Madame la Princesse.

On passa de cette sorte à la Porte de la Ville, laquelle salüa d'abord la Reyne de douze volées de Canon, qui furent suivies de cent autres apres qu'elle fut passée, car elle marcha tout droit à une Maison de campagne appellée Hornhans, à la portée du Canon de Hanover. Cette Maison avoit esté préparée pour son Logement. Deux Regimens d'Infanterie qui

estoient postez sur le Chemin, firent leurs salves apres que Sa Majesté en fut un peu éloignée.

Il y eut un magnifique Soupé, pour lequel on avoit dressé sept grandes Tables, outre celle de la Reyne, qui fut seulement de douze Couverts. Quand elle lava, deux Generaux Majors présenterent, l'un l'Eguiere, l'autre le Bassin; le Grand Maréchal de la Cour, la Serviete; & un Lieutenant Colonel, une Assiete pour prendre les Gands de cette

Princesse. La mesme Cerémonie fut observée en sortant de table. Monsieur le Prince Royal prit place à la droite, & Madame la Duchesse de Hanover à la gauche, à la distance d'un Couvert de costé & d'autre de Sa Majesté. Apres le Prince Royal, suivoient Son Altesse Serénissime Mr le Prince de Holstein, Messieurs les deux Princes aînez de Hanover, & le Grand Ecuyer de la Reyne. Du costé gauche estoient Madame la Princesse de Meklebourg, Ma-

dame la Princesse de Hanover, la Dame d'honneur, & le Grand Maréchal de la Reyne. Les Violons François firent des merveilles à leur ordinaire, & pendant tout le Soupé le Sr Farinel fit valoir les Airs du fameux Lully, qui fait admirer par tout les agrémens de sa Symphonie.

Le lendemain on servit les mesmes Tables avec une égale magnificence. L'apresdînée on fit voir la Grote, la Cascade, & les Jets d'eau, à Sa Majesté. Le soir

il y eut deux Comédies, l'une ſérieuſe, & l'autre comique ; & le jour ſuivant, cette Princeſſe traverſa la Ville pour aller à Pyrmont, où elle arriva le 29. de l'autre mois.

On continuë de prendre plaiſir à écrire des Lettres en Proverbes. En voicy encor une nouvelle, adreſſée à la ſpirituelle Perſonne qui en a donné l'exemple.

REPONSE A LA LETTRE EN PROVERBES DE MADEMOISELLE **

POur vous payer en mesme monnoye, & Chou pour Chou, je fais réponse aujourd'huy, veille de demain, à vostre Lettre, laquelle est fort, Mademoiselle, gentille; mais n'estant pas assez bien ferré à glace pour y réüssir, je crains d'oublier quelque virgule, & qu'on ne

dise de moy, faute d'un point Martin perdit son Asne. Mais baste. A tout perdre, il ne faut qu'un coup. Quand ma fortune sera faite, je n'auray que faire d'aller en Hollande. Le doute que vous avez de mon affection, me fait ronger des os toutes les nuits; & lors que tous les jours pendant vostre absence je mets vos loüanges sur le tapis, je croy toûjours que l'on me va dire, en parlant du Loup en en voit la queuë. Il est vray que vous ne pouvez pas estre en mesme temps au Four & au Moulin; mais aussi en matiere d'amitié,

c'est comme au Moulin, le premier venu doit estre le premier engrainé. Si vous me dites que ce n'est pas pour moy que le Four chauffe, je vous répondray aussi que vous n'avez qu'à fermer la main, & dire que vous ne tenez rien. Bien attaqué, bien défendu. Avec les Loups il faut hurler, & aboyer avec les Chiens. Point de rancune, je vous prie, autrement je deviendrois muet comme une Carpe pâmée. Si vous me reprochez que je fais des Coq-à-l'asne, je vous diray que changement de discours réjoüit l'esprit; outre plus, toûjours

pesche qui en prend un. Pourveu que vous m'aimiez autant que je vous aime, je m'appelle la Roche. Vogue la Galere. Je me moque des Rats, il n'y a point de Blé dans mon Grenier. Si pourtant quelque Envieux trouve à redire à nostre amitié, Mademoiselle, tres-innocente, & qu'il dise, luy & elle ce n'est qu'un, ils s'entendent comme Larrons en Foire; laissez-moy faire, je suis Homme pour luy. Je luy feray voir qu'à une injure de Trompete il faut une défense de Tambour. Ce que j'en dis pourtant, ce n'est pas que j'en

parle; car je me ſoucie auſſi peu de luy que de ma vieille Chemiſe; & puis, ſi l'Envie ne meurt point, les Envieux mourront. Mettez en fait que quand je dis la verité je ne mens point. Je ſouhaite vous voir avec autant d'amour & de paſſion que les Quinze-Vingts de Paris. Les Montagnes ne ſe rencontrent point, mais ſi font bien les Hommes. Je partiray demain, mais non pas le prochain, car l'Homme propoſe, & Dieu diſpoſe. Si j'eſtois Sorcier comme une Vache, je vous dirois la choſe au net; mais je ne devine

que ce que je vois. Peut-estre direz-vous, que mes mépris me servent de loüanges. Si vous voulez tourner la Médaille, & mettre la Charette devant les Bœufs, vous trouverez que mes loüanges me servent de mépris. Je ne vous dis aucune nouvelle, car vous sçavez tout avec plusieurs autres choses; mais je vous diray, faites toûjours bien, & j'en prendray le peché. Je suis ravy de sçavoir que vous aimez bien courte Messe & long Dîné; car enfin finale, est assez presché qui veut bien faire; & on ne perd que sa lescive à laver la

teste d'un More. A propos de Bottes, voicy un beau Baston. Je veux finir icy ma Lettre, Mademoiselle, assez jolie. Si vous n'en voulez point, couchez-vous aupres. Si vous n'estes pas contente, prenez des Cartes. Quand on fait ce qu'on peut; on n'est point coupable. Personne ne peut donner ce qu'il n'a pas. Je vous en ay plus rendu que vous ne m'en avez donné. Grand-mercy de vos Choux, la Soupe estoit de nostre Pain; & parce que la fin couronne l'œuvre, écoutez-moy, car à un bon Entendeur il ne luy faut qu'une

demie parole. Vous ſçavez bien ce que je vous ſuis, rien du tout ſi vous ne voulez. Entrez dans ma penſée touchant cette parole, car je la dis de bouche, mais le cœur n'y touche. Bon jour & adieu, c'eſt bientoſt fait. Tirez le Rideau, la Farce eſt joüée. Je vous aimeray, malgré vous & vos dents, juſqu'à la ſemaine des trois Lundis, huit jours apres jamais.

LE JEUNE SANS SOUCY, de Guiſe.

Madame de Marle, Abbeſſe de Villers-Caninet, mourut le 28. de l'autre

mois, fort regretée de tous ceux à qui sa vertu estoit connuë. Elle estoit Sœur de Mr de Marle Maistre des Requestes, & Intendant en Auvergne, & avoit quitté l'Ordre de Saint Dominique, pour prendre celuy de Cisteaux, dont l'Abbaye de Villers suit la Regle. Il y avoit quatorze ans qu'elle gouvernoit cette Maison. Le Roy en a fait Abbesse une Parente de Madame de Louvois, nommée Madame de Souvré Renoüard, qui estoit Reli-

le Tellier.

gieuſe en l'Abbaye de Vignal.

J'ay oublié juſqu'icy à vous apprendre la mort du Frere Beauregard, ſi connu des Gens d'armée, qui depuis vingt ans s'eſtoit mis dans l'Ordre des Récolets. Il avoit eſté Meſtre de Camp de Cavalerie, & s'eſtoit trouvé au Siege de la Rochelle ſous Loüis XIII. & à la Bataille de Lerida en Catalogne, où il donna de fort grandes marques de valeur & de courage. Quelque temps avant ſa mort, qui eſt

arrivée à Nismes, il dit qu'il y avoit vingt-cinq ans qu'il y estoit entré en pareil jour à la teste du Regiment de Conty.

Le triste accident dont je vay vous faire part, a bien fait verser des larmes. Un Gentilhomme marié dans le Rommois, Diocese de Roüen, ayant une Fille de son premier Mariage, épousa en secondes Nôces une Veuve qui de son costé avoit un Fils. La Dame mourut, & ces deux jeunes Personnes eurent à peine atteint

l'âge de s'engager dans le Sacrement, que le Cavalier jetta les yeux sur la Demoiselle. Elle estoit belle, avoit de l'esprit, & un enjouëment d'humeur qui la faisoit souhaiter par tout. Aussi donna-t-elle tant d'amour au Cavalier, qu'il devint jaloux de tous les Rivaux qu'il crut avoir. Il le fut sur tout jusques à l'excés d'un Gentilhomme, à qui la Belle ne déplaisoit pas. Apres deux ou trois visites, il le fit prier de ne plus venir chez elle. Il ajoûta les menaces aux prie-

res, & passa enfin jusqu'à la fureur. Ayant sçeu un jour que ce Gentilhomme avoit tenu compagnie à une Parente chez cette aimable Personne, il vint tout à coup avec un Fusil à la porte de la Salle, & regardant son Rival se mit en état de s'en défaire. La Belle qui craignit quelque malheur, courut à luy pour le retenir. Le Fusil tira, & elle reçeut le coup. Elle en mourut dés le lendemain, 16. du dernier mois, à neuf heures du matin, sans qu'il fust possible de remedier

bdier à ſa bleſſure. Les ſenti-
mmens de détachement & de
qpieté qu'elle fit paroiſtre
bdans ce peu de temps, ne ſe
qpeuvent concevoir. Jugez
bdu déſeſpoir de ſes deux
AAmans.

Autre accident qui n'eſt
qpas commun. Une Belle eſt
mmorte par excés d'amour.
Je ne vous puis dire ſi la lan-
ggueur qui a terminé ſes jours,
a eſté cauſée par l'inſenſibili-
té du Cavalier qu'elle aimoit,
oou par les obſtacles que les
Parens ont apportez à ſa paſ-
ſion. Je ſçay ſeulement que

ſa mort a donné occaſion à celuy qui prend le nom du Berger fidelle des Accates, d'envoyer à cet Amant les Vers que vous allez voir.

NARCISSE.

FABLE.

JAdis vivoit au pied du Mont Parnaſſe
Un Berger plus beau que le jour,
Qui préferoit le plaiſir de la Chaſſe
Aux tendres douceurs de l'Amour.
C'eſtoit en vain que Nymphes & Bergeres
Abandonnoient le ſoin de leurs affaires,

Pour aller grossir sa Cour;
Car plutost avec un crible
On eust desseché la Mer,
Que porté cet Insensible,
En charmant tout, à se laisser charmer.
C'estoit enfin une chose impossible,
Témoin l'avanture d'Echo.
Cette Nymphe trop susceptible,
Avoit de l'embonpoint, les yeux vifs, le teint beau,
L'air enchanté, la taille faite à peindre.
A la voir on eust aisément
Juré qu'elle n'auroit jamais lieu de se plaindre
De la cruauté d'un Amant.
Cependant de son sort admirez l'injustice,
Elle secha sur ses pieds de douleur,
De voir nostre Berger Narcisse

Luy refuser l'empire de son cœur.
Aussi ne tarda-t-il guére
D'en payer la folle enchere;
Car un jour qu'il resvoit sur les bords
d'un Ruisseau
Aux cruels effets de ses charmes,
Qui portant dans les cœurs de char-
mantes allarmes,
Mettoient pourtant les Nymphes
au tombeau,
Il apperçeut sa figure dans l'eau.
A cette veuë il sentit dans son ame
Naître des mouvemens de tendresse
& de flâme.
Il se méconnut, & soudain
De la raison ayant perdu l'usage,
Dans les convulsions d'une amou-
reuse rage
Il plongea tout vestu (sans-doute
dans son sein,
Amour, tu mis ce funeste dessein)

Desirant de joüir par un prompt
Mariage
De sa froide & mouvante Image.
C'est ainsi que nostre Blondin
Périt à la fleur de son âge,
Pour avoir eu le cœur trop libertin.
Quiconque l'imite est peu sage,
Et court risque d'avoir un semblable
destin.

Puis que vostre Amie est résoluë d'aller cette année à Bourbon-Lancy, je ne doute point qu'elle ne se fasse un fort grand plaisir de voir par avance un Lieu où elle a du moins six semaines à passer. Elle en trouvera la Veuë dans cette Planche.

Les Bains ſont au deſſous du Chaſteau, dans le Fauxbourg S. Leger. Pour la ſatisfaire entierement touchãt le Païs, & la nature des Eaux qui le rendent ſi fameux, vous pouvez luy faire part des circonſtances qui ſuivent. La Lettre qui les contient a eſté écrite à une Perſonne, qui eſt réſoluë comme elle d'y aller chercher ſa guériſon.

LETTRE

DE Mr COMIERS, PREVOST DE TERNANT, Touchant les Eaux Minérales de Bourbon-Lancy.

IL m'est fort aisé, Monsieur, de vous apprendre ce que vous voulez sçavoir des Eaux de Bourbon-Lancy. Nostre Chapitre de Ternant, qui n'en est éloigné que de trois lieuës, me les fait connoistre depuis fort longtemps. Ces Eaux sont au pied

d'un Rocher sur lequel la Ville est assise, entre les Confins du Duché de Bourgogne, & la Province de Bourbonnois, à un quart de lieuë de la Riviere de Loire, à quatorze lieuës de Nevers, à sept de Moulins, & à douze d'Autun. L'Air y est fort pur, le Païsage agreable, les Promenades tres-belles, & on y abonde de toutes choses. Quelques désordres que la suite des années ait pû apporter aux Fontaines, & aux Bains, leur structure, leur œconomie, & leurs distributions, ne laissent pas de paroistre encor merveilleusement;

& si elles estoient soûtenuës comme autrefois de la richesse de la matiere, & des ornemens d'Architecture, elles passeroient pour le plus bel Ouvrage de l'Antiquité. Les Bassins des Fontaines se voyent encor à présent composez de gros quartiers de Marbre blanc. Leurs Pavez & celuy des Bains est de Marbre gris. Toutes les Statuës qui ornoient ces Bains, estoient aussi de Marbre blanc. Quant aux Murs, Marches, Niches, Corniches, & autres Ouvrages d'Architecture, le tout estoit encrousté de tables de Marbre de diférentes

couleurs appliquées ſur un Ci-
ment rouge, & attaché contre
les Murs par des Clous de Cui-
vre de Corinthe de ſept à huit
pouces de longueur. Les Frag-
mens qui en reſtent en quelques
endroits, font voir la magnifi-
cence des Romains, qui apres la
conqueſte des Gaules, reconnoiſ-
ſant l'utilité de ces Bains, & de
ces Fontaines, n'épargnerent
rien pour les embellir. Nos Roys
depuis un ſiecle ont fait dégager
ce grand Ouvrage des ruines
dans leſquelles il eſtoit enſevely.
Henry III. y envoya ſon Pre-
mier Medecin, le Controlleur de

ses Bastimens, & du Cerceau son premier Architecte, qui y firent travailler pendant quelque temps avec un grand nombre d'Hommes. Mr Beaulieu Secretaire du Roy d'Etat en 1602. & Mr Descures en 1608. sous Henry IV. continuerent à faire enlever une partie des ruines de ces Bains; & Mr Motheau Medecin du Roy, & Intendant des Eaux Minerales, a pris le soin d'y faire employer en l'année 1680. un fond de douze cens livres, venant de la libéralité des Elûs des Etats de Bourgogne. Des cinq Bains qui sont présentement à Bour-

bon, on en a déterré trois depuis peu de temps; & parmy ces ruines, ainsi que dans celles qu'on avoit foüillées auparavant, on a rencontré plusieurs fragmens de Bases, Colomnes, Chapiteaux, Architraves, Frises, Corniches, Pavemens à la Mosaïque, Statuës partie de Marbre de diverses couleurs, morceaux de Jaspe, Porphire, Bronze, Cuivre, & Airain, & entre autres une Statuë qui a esté portée au Louvre dans la Salle des Antiques. On y a aussi trouvé diverses Médailles d'or, d'argent, & de bronze, représentant

les Effigies de Jules, d'Auguste-César, & d'autres Empereurs, avec une infinité de petites Pierres azurées, pourprées, & d'autres couleurs, les unes plus transparentes que les autres, & diversement taillées.

Mais si les Eaux de Bourbon-Lancy sont considérables par le grand nombre de leurs Sources, elles ne le sont pas moins par les vertus admirables qu'elles tirent d'un mélange de Soulfre & de Bitume, & encor de quelque peu de Sel, de Nitre, d'Alun, & de Vitriol, que la Nature semble n'avoir admis en societé

avec ces premiers Minéraux, que pour tempérer leurs qualitez qui y prédominent. Le mêlange s'en fait dans ces Eaux, plutost en esprit qu'en substance; ce qu'on reconnoist en ce qu'elles sont tres-claires, aussi légeres que celles des meilleures Fontaines, sans saveur, sans odeur, & qu'estant reposées, elles ne laissent aucun marc. Ce qui surprend davantage, c'est qu'elles sont actuellement tres-chaudes; & neantmoins au lieu d'échauffer le dedans du corps, elles en tempérent les ardeurs par leur boisson, ainsi que fait un Boüil-

lon de Pourpier qu'on prend chaudement. Elles humectent & desalterent en un instant, beaucoup mieux que ne feroit une Tisane rafraîchissante. Cet esprit des Minéraux qui les animent, les rend amies de l'estomach; & de toutes les parties nourrissieres qu'elles penétrent, en sorte qu'elles en enlevent les obstructions. Elles arrestent tous flux, de quelque nature qu'ils puissent estre; & comme on en peut faire des Bains proportionnez au tempérament de chaque Malade, elles affermissent les nerfs debilitez, ramolissent ceux

qui ſont tendus, guérisſent les Paraliſies, les Sciatiques, les Rumatiſmes, les Hydropiſies, ſonlagent les Goutes, & emportent preſque toutes les maladies extérieures. Les Bains ne ſont pas les ſeuls qui produiſent ces effets, mais encor leurs bouës. Au raport du ſçavant Mr du Clos, dans les Obſervations par luy faites en l'Académie Royale des Sciences, ſur le ſel des Eaux minérales de France aux années 1670. & 1671. le ſel extrait des Eaux de Bourbon a eſté reconnu commun & marin, pareil en tout à celuy des Eaux de

Barrege; & s'il est vray que le sel soit l'ame des Minéraux qui se communiquent avec les Eaux, on peut conclure que celles de Bourbon & de Barrege ayant toutes deux le mesme sel, doivent estre animées des mesmes Minéraux, & par conséquent avoir les mesmes vertus, & produire les mesmes effets, tant dans les Bains que par les bouës. Joignez à cela que les Eaux de Bourbon-Lancy peuvent servir de remede à ceux qui se trouveront dans quelque langueur de poison. J'en parle en sçavant, l'ayant éprouvé moy

mesme. Elles contiennent un sel qui assoupit & mortifie les poisons lents, & par une action d'un acide sur un Alkali détruit leur qualité mortifere. Je ne vous dis rien de la vertu qu'elles ont contre la sterilité. Quantité de Dames s'en sont assez bien trouvées, pour en rendre témoignage.

Je viens à la description des Fontaines & des Bains. Les Fontaines sont au nombre de dix, sept d'Eaux chaudes, & trois de froides. Il y a d'ailleurs cinq Bains.

La premiere des sept Fon-

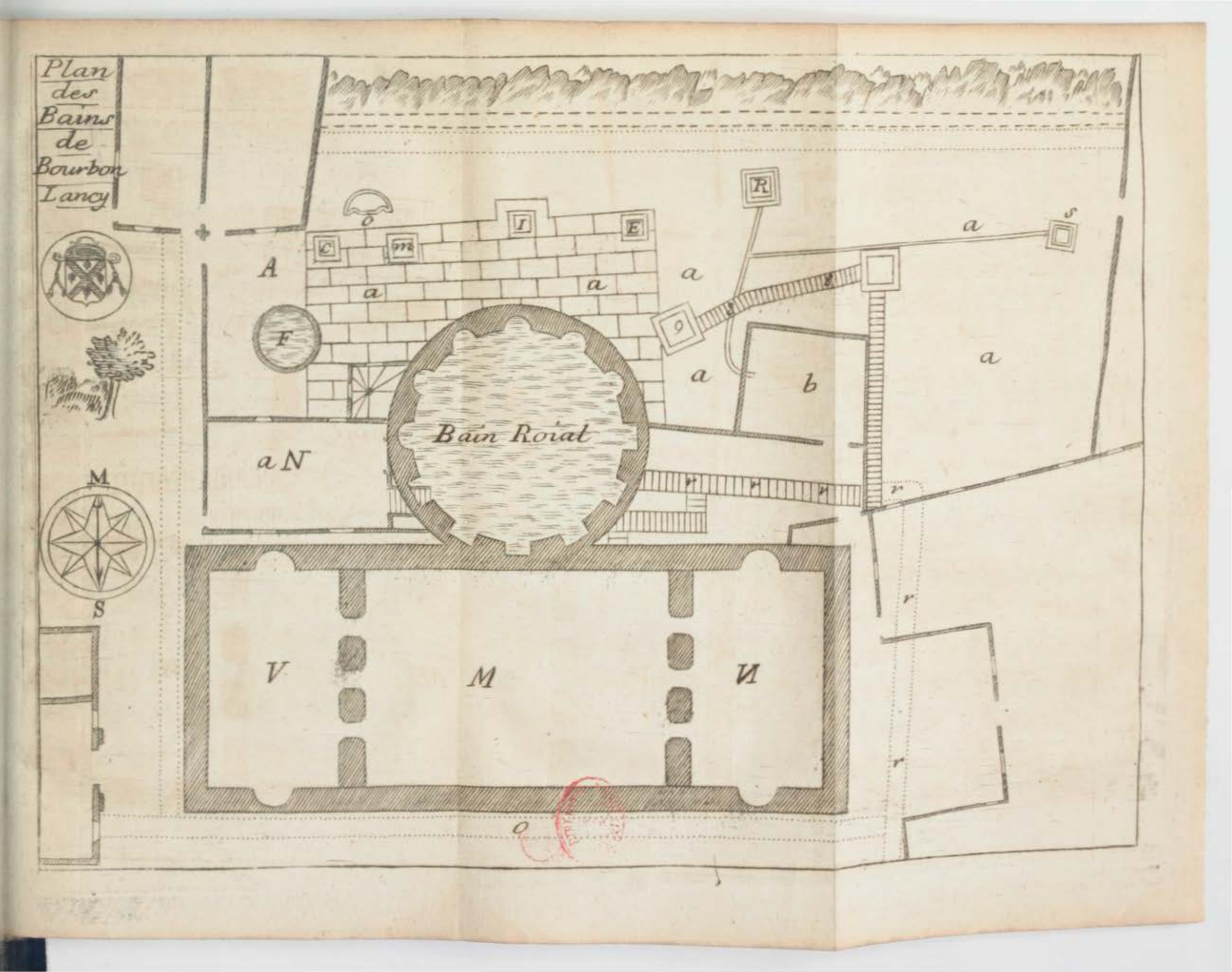
Plan des Bains de Bourbon Lancy
A
a
a
a
a
a
a
F
C
m
I
E
o
R
s
b
Bain Roiat
a N
M
S
V
M
N
r
r
r
o

taines d'Eau chaude, appellée le Limbe, & marquée B *dans la Planche que je vous envoye, est la plus considérable de toutes. Elle est faite en forme de Puits, qui a onze pieds quatre pouces de diametre, trente-quatre de circonférence, & sept de profondeur. La marche de ce Puits a un pied de largeur & de hauteur, & le pavement en est percé en divers endroits pour donner passage à la Source qui a cinq ou six pouces de grosseur. Elle s'éleve en plusieurs boüillons qui se rompent, & enfin s'unissent & s'égalent à la sur-*

face de l'Eau. Cette Source sort d'un Rocher escarpé d'environ quarante pieds. L'Eau en est si chaude, qu'on n'en sçauroit boire un verre qu'à plusieurs reprises.

La seconde Fontaine marquée R, *a trois pieds neuf pouces en quarré, six de profondeur, & mesme degré de chaleur que la premiere.*

La troisiéme marquée S, *appellée de S. Leger, & la quatre & la cinquiéme, marquées* I *&* E, *ont chacune quatre pieds d'ouverture en quarré, sur sept & demy de profondeur, & leurs Eaux sont beaucoup plus tempé-*

rées que celles des deux premieres.

La sixiéme marquée M, a le nom de Fontaine de la Reyne, parce qu'elle a esté reparée par les libéralitez de Loüise de Lorraine, Reyne de France. Son Bassin est élevé de deux marches par dessus terre. Elle a six pieds d'ouverture en quarré, sept de profondeur, & son Eau est moins chaude que celle du grand Puits, plus chaude que celle des trois Fontaines S, I, & E, & a mesme degré de chaleur que celle de Bourbon-Larchambaud.

La ſeptiéme marquée C, *eſt appellée Deſcures, à cauſe de la découverte qui en fut faite par un Seigneur de ce nom en 1609. Elle a cinq pieds d'ouverture en tout ſens, ſix de profondeur. Son Eau eſt un peu moins chaude que celle de la Fontaine de là Reyne. Ces ſept Fontaines diſtribuënt leurs Eaux dans les Bains par divers Canaux qui les échaufent, ou qui les tempérent, ſelon le degré de chaleur que l'on deſire.*

La premiere des trois Fontaines d'Eau froide, marquée O, *eſt faite en demy-rond, ayant*

cinq pieds de diametre & de profondeur. Elle distribuë son Eau, ainsi que les autres, dans les mesmes Bains.

Les deux Fontaines E, S, sont cachées sous terre. Quelques Anciens disent les avoir veuës; & le Sr Aubery dans le Traité qu'il a fait des Eaux minérales, dit avoir beu de celle de la Fontaine S, qu'il assure estre tres-bonne.

Ces dix Fontaines sont placées dans une Court marquée A, qui a cent quatre-vingts pieds de longueur. Joignant cette Court, du costé du Septentrion,

est le Bain Royal. Il est de figure ronde, ayant quarante-deux pieds de diametre dans œuvre, & quatorze de profondeur, qui sont employez, sçavoir, en trois pieds & demy de hauteur d'eau, servant à l'usage du Bain, & le surplus en ornemens d'Architecture. Les Murs ont six pieds d'épaisseur, & sont faits de gros quartiers de Pierre qui paroissent avoir esté fondus par le mélange des matieres étrangeres qui les composent. A l'entour de ces Murs on voit douze Niches espacées de six en six pieds, en ayant chacune neuf de hauteur,

teur, cinq de largeur, & quatre de profondeur. Six de ces Niches sont arrondies par dessus en cul de Four, & les six autres sont couvertes de plates bandes. Au dessus des Niches est une Corniche d'ordre Toscan, qui fait le contour des Murs. Ces Niches estoient autrefois ornées de douze Statuës posées sur des Piedestaux, qui paroissent encor à présent. Il en sort divers Canaux qui portent l'Eau des Fontaines dans le Bain, où l'on descend par des marches placées à l'entour des Murs.

A ce Bain Royal est joint,

du costé du Septentrion, le Bain marqué M. Il a soixante pieds de longueur, sur quarante-trois de largeur, & reçoit les Eaux de la premiere & de la seconde Fontaine chaude.

Le troisiéme Bain marqué V, joint ce Bain M, du costé d'Orient. Il a quarante-trois pieds de longueur sur vingt-six de largeur, & reçoit les Eaux des mesmes Fontaines que le precédent.

Sur la mesme ligne, & du costé d'Occident, est le Bain N, qui joint aussi le Bain M. Il est de mesme longueur & largeur que le Bain V.

Ces deux Bains V *&* N, *ſont ſeparez du Bain* M *par un Mur de pierre de taille de cinq pieds huit pouces de hauteur, ſur cinq d'épaiſſeur. Dans le milieu de leurs faces qui regardent le Septentrion & le Midy, l'on voit quatre grandes Niches qui eſtoient autrefois remplies de quatre Statuës, l'une deſquelles repreſentoit deux Baigneurs folâtres. On dit qu'on l'a tranſportée dans la Maiſon Royale de Fontainebleau. Ces trois derniers Bains ont chacun trois pieds & demy d'eau, dans laquelle on deſcend auſſi par des marches qui*

regnent autour des Murs.

Le cinquiéme Bain appellé des Pauvres, & marqué B, a vingt-un pied de longueur sur dix-sept de largeur, & trois pieds huit pouces de profondeur d'eau venant des Fontaines de la Reyne & Descures.

Tous ces Bains & ces Fontaines se vuident par le bas & à fleur d'eau, par des Canaux de bronze, de plomb, & de pierre, dans des Aqueducs intermédiaires, & de là dans le grand Aqueduc qui sert de Receptacle general à toutes les Eaux. Ce dernier Aqueduc a environ un

quart de lieuë de longueur, sur six à sept pieds de hauteur, & trois de largeur. Il est fait de taille cimentée. On a reconnu qu'il y a cinquante-trois Canaux qui s'y déchargent, la plûpart desquels y portent des Eaux froides. Comme ce nombre de Canaux excede celuy des Fontaines & des Bains, il est aisé de juger qu'il y a encor plusieurs Bains & Fontaines que les ruines empeschent de découvrir. Voila l'éclaircissement que vous avez souhaité de vostre &c.

Il n'y a personne qui ne

convienne qu'une Penſion de vingt-quatre mille livres, payée de mois en mois, eſt un Preſent tres-conſidérable, & digne de la genéroſité & de la magnificence d'un grand Roy. Cependant, Madame, quand on reçoit de pareilles graces ſans les avoir demandées, & ſans s'y attendre, vous demeurerez d'accord que le prix en redouble de beaucoup. C'eſt non ſeulement recevoir deux fois par la maniere obligeante dont le don eſt fait, mais celuy qui a pû

ſe l'attirer ſans ſollicitations, en a d'autant plus de gloire, qu'on ne peut douter qu'il n'ait veritablement part dans l'eſtime de ſon Souverain. Toute la Cour a fait compliment à Monſieur le Duc de Vendoſme ſur la Penſion que je viens de vous marquer. Sa Majeſté qui en a gratifié ce Prince, n'a eu que ſon ſeul mérite à écouter pour luy accorder les graces qu'Elle a répanduës ſur luy. Vous ſçavez qu'il eſt d'une tres-grande bravoure, & qu'il a toûjours ſervy le

de Bourbon.

Roy avec le zele le plus assidu.

d'angleure. Mr l'Abbé de Bourlemont, Docteur de Sorbonne, Neveu de Mr l'Archevesque de Bordeaux, a eu l'Evesché de Pamiers de la mesme sorte, c'est à dire, sans avoir fait aucun pas pour l'Episcopat. C'est un Homme d'une pieté fort exemplaire, & dont on a toûjours eu sujet d'admirer la modestie. Il a parlé en public avec succés, & s'applique fortement à l'étude Ecclesiastique. Comme il reste seul de sa Maison, il a re-

noncé à toutes ſucceſſions
échuë ou à échoir, en fa-
veur de Madame la Com-
teſſe de Labadie ſa Sœur, d'ornaiſon
qui eſt une Perſonne bien
faite, brune, fort diſtinguée
par les belles qualitez de ſon
eſprit. Outre qu'elle aime
tous ceux qui en ont, elle a
cultivé le ſien par quantité
d'utiles lectures, & il eſt fort
peu de connoiſſances pro-
pres à ſon Sexe qu'elle n'ait
acquiſes. Mr le Comte de
Labadie à qui elle eſt mariée
depuis peu, eſt tres-bien fait,
jeune, ſpirituel, & Fils de

Mr de Chamarante qui a esté premier Valet de Chambre du Roy, & dont la noblesse est tres-connuë. Sa Majesté s'est trouvée si contente de ses services, que quand on fit la Maison de Madame la Dauphine, Elle luy donna la Charge de Premier Maistre d'Hôtel de cette Princesse, & la Survivance à Mr le Comte de Labadie son Fils.

Mr de la Mouche-Beau-regard, apres avoir exercé quelques années la Charge de Conseiller au Chastelet, a esté reçeu Conseiller au

Parlement. Comme il aime le travail & l'étude, il y a ſujet de croire qu'il remplira dignement la place qu'il commence d'occuper. Il eſt de bonne Famille de Robe, & Fils de Mr de la Mouche-Beauregard Auditeur des Comptes, fort eſtimé dans ſa Compagnie.

Je vous ay parlé depuis quelque temps du depart de M le Duc de Mortemar. de Roche-chouard, Il a déja fait un long Voyage qui n'a pas eſté infructueux. Il eſtoit le 23. Juin au Port de Vendres en Rouſſillon,

où les vents contraires l'arrestoient. Il arrivoit de Majorque, apres avoir obligé à les Corsaires de cette Isle à rendre tout ce qu'ils avoient pris sur les Sujets de Sa Majesté, suivant l'Etat qu'en avoient dressé les Députez de Marseille. Ces Corsaires ont donné de l'argent pour ce qu'on n'a pas trouvé en nature, & cela, avec tant d'empressement de satisfaire le Roy, qu'il est aisé de juger par là de l'impression que fait sur Mer & sur Terre la terreur des armes de ce

grand Prince. Le respect qu'on a pour luy se connoit encor par les honneurs que l'on a rendus à Mr le Duc de Mortemar dans toutes les Costes d'Espagne. Les Galeres n'ont eu besoin d'aucun rafraîchissement qu'on n'ait pris soin de luy apporter Mr Trobat, Président au Conseil Souverain de Roussillon, & chargé de l'Intendance, est venu le visiter en allant voir à son ordinaire les Travaux de plusieurs Places, avec Mr de la Mote-Lamire Ingénieur, qui dirige ces

Travaux. Ce jeune Duc l'a reçeu dans la Reale, au bruit du Canon, avec des honnestetez qui ne pouvoient mieux marquer l'estime qu'il fait de son mérite.

Sa Majesté a résolu qu'il n'y auroit plus à l'avenir de Lieutenant de Roy dans Lile, mais un Commandant, qui seroit un Homme de considération. Mr de la Rabliere, qu'Elle a nommé pour ce Poste, a tout ce qu'il faut pour le bien remplir. Il n'y a personne à qui ses services ne soient connus.

Le 17. de Juin, Mr Foucaut, Intendant de Montauban, s'estant rendu à Cahors, Mrs de l'Université n'eurent pas plutost avis de son arrivée, qu'ils l'allerent voir en Corps. Apres que le Recteur de la Faculté luy eust fait son compliment, il leur dit qu'il estoit venu, suivant l'Arrest du Conseil, instaler Mr Dolive pour Docteur Professeur du Droit François; & Mrs Roüaldes, Arbelon, Mostolac, Berrié, Calmon, & Pons, pour les six Docteurs aggrégez au

Droit. La Cerémonie s'en fit le lendemain à dix heures du matin, en présence de tous les Corps de la Ville. Mr l'Intendant fut placé dans un Fauteüil, entre le Banc de Mrs de l'Université & Mrs du Présidial, ayant à sa droite Mr le Président, & à sa gauche Mr le Chancelier de l'Université. Il fit un tres-beau Discours, dans lequel il expliqua les intentions du Roy. Ce ne fut pas sans faire un portrait avantageux du Professeur que Sa Majesté avoit choisy. En suite on

leût l'Arrest du Conseil, & Mr Dolive ayant presté le serment ainsi que les Docteurs aggrégez, il monta en Chaire, & fit un Remercîment François au Roy, à Mr le Chancelier, & à Mr l'Intendant, avec toute l'éloquence que peut demander une Action de cette nature. Mr Parriel Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Cahors, & Chancelier en l'Université de la mesme Ville, parla apres luy, avec beaucoup d'aplaudissement de ses Auditeurs, sur les Re-

glemens des Universitez ; & enfin le Recteur qui s'expliqua en Latin, fit connoistre que Sa Majesté venoit de faire un tres-digne choix en la personne de Mr Dolive, & qu'il estoit juste qu'apres avoir esté Conseiller en la Cour des Aydes de Montauban pendant vingt-deux ans, il eust l'avantage d'enseigner le Droit François dans la mesme Ecole, où Mr Dolive son Pere, avant que d'estre Avocat General en la Cour des Aydes, avoit si bien expliqué les Loix Ro-

maines en qualité de Professeur. Mr Dolive luy répondit en la mesme Langue avec beaucoup de grace & de netteté, & ce fut par là que se termina la Cerémonie.

L'exécution du Seigneur Olivier Plunket, Archevesque d'Armagh, Primat Titulaire d'Irlande, & du Sr Edvvard Fits-Harris, faite en Angleterre depuis quelques jours, a fait trop de bruit, pour ne vous en pas apprendre les circonstances. Le premier fut accusé d'a-

bord en Irlande, & ce fut là ſ
que l'on commença à luy
faire ſon Procés. Il fut meſ-
me amené à la Cour pour
eſtre jugé; mais ceux qui le
pourſuivoient, qui eſtoient
des Gens d'une vie infame,
& pleine de crimes, s'eſtant
apperçeus que ce Prélat
avoit des Témoins & des
Regiſtres qui les convain-
croient de fauſſeté, s'abſen-
terent volontairement, &
vinrent à Londres faire des
Inſtances, afin qu'il y fuſt
conduit. Quoy que ce fuſt
une procédure fort irrégu-

liere, de le juger dans un Lieu, où les crimes dont il estoit accusé n'avoient point esté commis, & où les Jurez qui ne le cónoissoient point non plus que la qualité de ses Accusateurs, ne pouvoient estre informez de beaucoup de circonstances nécessaires à éclaircir pour l'instruction de son Procés, ses Ennemis ne laisserent pas de venir à bout de le faire transferer. Apres avoir esté resserré pendant six mois dans une étroite Prison, il fut amené le 13. de May der-

nier à la Barre du Banc du
Roy, & accusé des mesmes
crimes dont on l'avoit char-
gé en Irlande. Comme ses
Témoins, & toutes les Pie-
ces qui pouvoient faire sa
justification, estoient en ces
Païs-là, le Chef de Justice
luy accorda cinq semaines
afin qu'il les fist venir. Ces
temps ne luy put suffire. Il
falloit tirer de divers Regis-
tres les Copies des Actes qui
prouvoient son innocence.
Les Témoins qu'il promet-
toit de produire estoient de
diférentes Provinces, & l'in-

constance des Vents & de la Mer mettoit de puissans obstacles à la promptitude qui luy estoit nécessaire. Ainsi ses Témoins ne vinrent point. Il demanda un delay de douze jours, & ce delay luy ayant esté refusé par Mylord Chef de Justice, il fut de nouveau amené devant les Juges, & accusé.

1. D'avoir écrit par un nommé Nial, ou Neal, son Page, à Mr Baldeschi Secretaire du Pape, & à quelques autres, afin qu'ils sollicitassent les Puissances Etrange-

res d'envahir l'Irlande.

2. D'avoir employé le Capitaine Cononeale aupres d'un Prince Etranger pour en tirer du ſecours.

3. D'avoir levé & exigé de l'argent du Clergé d'Irlande, pour y faire entrer des Etrangers, & entretenir ſoixante-dix mille Hommes.

4. D'avoir eu ce nombre d'Hommes tous preſts, d'en avoir fait des Liſtes, & ordonné à un nommé Duffy Religieux, d'enroller deux cens cinquante Hommes dans la Paroiſſe de Foghart

au

au Comté de Loruth.

5. D'avoir visité tous les Forts & Havres d'Irlande, & choisy celuy de Carlingfort, comme le plus propre pour y faire débarquer les Etrangers qui devoient venir.

6. D'avoir tenu plusieurs Consultations secretes sur les moyens de fournir l'argent promis à ces Etrangers.

7. D'avoir enfin dans une Assemblée qui se tint il y a dix ou douze ans au Comté de Monaghan, exhorté trois cens Gentilhommes qui s'y

trouverent de ce Comté, & de ceux de Cavan, & d'Armagh, à prendre les armes, afin de pouvoir recouvrer leurs Biens.

Sur ces Accusations, il fut condamné le 18. de Juin, & on luy prononça sa Sentence le 29. du mesme mois. Elle portoit qu'il seroit conduit à Tiburn, que là il seroit pendu, & qu'estant encor en vie, on luy fendroit le ventre, qu'on en tireroit ses entrailles qui luy seroient présentées devant les yeux, qu'en suite on luy couperoit

la teste, & que son Corps
seroit mis en quatre quar-
tiers.

Quelques jours auparavant, la mesme Sentence fut prononcée au Sr Fits-Harris, dont il faut présentement que je vous parle. Vous remarquerez que je me sers du stile nouveau dans toutes les dates selon le Calendrier qu'on observe en France. Ce Fits-Harris estoit Gentilhomme, & né Protestant, ainsi que son Pere, qui est Chevalier, qualité fort considérable en Angleterre.

Tous les deux ayant en ſuite embraſſé la Religion Romaine, il y a environ deux ans que le Fils reprit de nouveau la Proteſtante. Quoy qu'il euſt mangé la plus grande partie de ſon Bien en débauches, & peu au ſervice du Roy, il ne laiſſa pas de tirer quelque argent de Sa Majeſté, qui le connoiſſant par quelques Emplois qu'il avoit eus dans ſes Armées, voulut luy donner des marques de la libéralité qui luy eſt ordinaire pour ceux qui le ſervent. Malgré les

bienfaits qu'il en reçeut, il prit résolution de faire courir le Libelle dont on l'accuse d'estre l'Autheur, & qui a pour titre, *Lettre d'un Anglois, parlant bon Anglois, à un de ses Amis.* Ce Libelle est plein de Maximes si abominables, & de Propositions si injurieuses au Roy d'Angleterre, à Monsieur le Duc d'York, & à la mémoire des deux derniers Roys, que les deux Chambres du Parlement tenu à Oxford, jugerent qu'il suffisoit qu'on l'en eust trouvé saisy, pour le déclarer

coupable de haute trahiſon. Son deſſein eſtoit de le faire mettre ſecretement dans la poche des Preſbytériens, contre leſquels il ſe fuſt rendu dénonciateur ; mais la choſe réüſſit tout autrement qu'il ne l'avoit crû. Il ſe découvrit à un Amy dont il eſpéroit quelque ſecours. Cet Amy feignit d'entrer dans ſes ſentimens ; & ſur ce que l'affaire méritoit bien qu'on y reflechiſt, il l'engagea à revenir chez luy le lendemain, pour l'examiner un peu plus à fond. Fits-

Harris y consentit, & ils ne se furent pas plutost séparez, que ce prétendu Amy alla avertir le Juge de Paix de ce qui venoit de luy arriver. Ce Juge, qui est comme un Commissaire du Chastelet de Paris, ou un Enquesteur & Examinateur dans les autres Villes du Royaume, luy dit qu'il continuast de feindre; & afin d'avoir des preuves, il fut arresté qu'il se trouveroit dans la Chambre de cet Amy, & que s'y cachant avec quelques autres, il écouteroit leur entretien.

Ce qu'on avoit résolu fut tr
executé. Fits-Harris parla, e
& la déposition des Témoins s
cachez le fit aussitost con-
duire à la Tour. La Tour est
à Londres ce que la Bastille
est à Paris, & l'on n'y en-
voye que les Criminels d'E-
tat. Il offrit d'abord des
Cautions pour se présenter
aux premieres Assises, c'est
à dire, Séances quand on
juge un Accusé ; mais il ne
pût obtenir de les faire rece-
voir. Apres la Cassation des
deux derniers Parlemens,
on travailla tout-de-bon

à instruire son Procés. Il avoit esté déja interrogé plusieurs fois au Conseil du Roy, Sa Majesté y estant présente. C'est ce qu'on pratique en Angleterre dans les affaires des grands Criminels d'Etat. On les interroge toûjours devant le Roy, & il se trouve à leur Jugement, quand c'est le Parlement qui les juge.

L'affaire de Fits-Harris pouvant causer de grands maux, si on ne songeoit à en prévenir les suites, Sa Majesté partit de Windsor,

Maiſon de plaiſance où Elle el
paſſe l'Eté, pour ſe rendre à
Londres. Elle arriva à Wi--
theal, qui eſt le Louvre, le
Mercredy 18. du dernier
mois, à ſept heures du ma--
tin, & en meſme temps fit
aſſembler ſon Conſeil. Tou--
tes choſes y ayant eſté réſo--
luës pour le Jugement de
Fits-Harris, Elle nomma les
douze Jurez qui devoient
l'examiner, donna ordre
qu'on dreſſaſt la Commiſ--
ſion de leur Charge, la ſi--
gna, la fit ſceller de ſon
grand Sceau, & retourna en

ſuite à Windſor. Vous ob-
ſerverez, Madame, que les
Criminels ſont jugez en An-
gleterre par douze Perſon-
nes que l'on appelle Jurez,
& qui ſont nommez exprés
pour chaque Procés que l'on
y juge. On les choiſit de la
qualité des Accuſez. Ce ſont
Gens de Robe pour les uns,
& Gens d'Epée pour les au-
tres. Celuy qui préſide, s'ap-
pelle Chef de Juſtice, parce
que c'eſt luy qui recueille les
voix, & qui prononce. Le
Lieu de leur Aſſemblée eſt
pour l'ordinaire celuy-meſ-

me où se tient le Parlement quand le Roy l'a convoqué. Apres qu'ils sont assemblez, l'Accusé estant venu, le Messager, qui est comme un Huissier, fait voir sa Commission au Chef de Justice, qui la donne au Greffier pour en faire la lecture, & cependant ce Chef de Justice tient une Baguete de bois blanc, qui est la marque de leur pouvoir. La lecture de leur Commission estant achevée, il met la Baguete entre les mains du Messager, qui la doit tenir aupres de luy tant

que dure le Procés. En ſuite les Jurez preſtent ſerment de proceder dans les formes juridiques à l'examen de l'Accuſé & des Témoins, & de rendre leur Jugement avec equité. Cela fait, ils prennent chacun leur place. L'Accuſé demeure debout en un coin, & les Témoins viennent les uns apres les autres, dire ce qu'ils ont à dépoſer contre luy. Il y répond, fait venir les ſiens qui parlent en ſa faveur, & cela ſe fait publiquement en préſence de tous ceux que quel-

que intéreſt, ou la curioſité, ô
y amene.

Le Jeudy 19. ſur les ſept
heures, Fits-Harris fut con-
duit par eau de la Tour à
Weſtminſter, & comparut
aux Aſſiſes. On examina
pluſieurs Témoins contre
luy, & il ne fournit que de
tres-petits reproches pour
les récuſer, & de foibles
preuves pour renverſer ce
qu'ils dépoſerent.

Tous les Témoins ayant
eſté entendus, les Juges ſe
retirerent en particulier dans
une Chambre, & eſtant re-

wenus un quart-d'heure apres, déclarerent l'Accusé, Criminel de haute trahison. En suite la Baguete fut rompuë, pour faire connoistre qu'ils n'avoient plus de pouvoir; & parce qu'il estoit déja tard, ils prirent un autre jour pour faire dresser la Sentence, la signer, & la prononcer à Fits-Harris. Cela fut fait le Mardy suivant 24. du mois. On le ramena par eau de la Tour à Westminster pour l'entendre lire; apres quoy on le remit dans la Tour, jusqu'à

ce qu'il plust à Sa Majesté d'en ordonner l'exécution. C'est la coûtume de tout le Royaume. On n'y exécute aucun Criminel, fust-il des plus misérables, que sa Sentence de condamnation ne soit signée par le Roy, & qu'il n'ait marqué le jour du suplice. Ainsi il en est beaucoup qu'on garde des mois entiers, quoy qu'ils sçachent leur Sentence. Ils voyent leurs Amis pendant ce tẽps, mangent avec eux, & se divertissent, comme si de jour en jour ils n'attendoient pas

celuy de leur mort. Le Lieu où les Criminels sont exécutez, s'appelle Tiburn. Il est dans un grand Chemin à un quart de lieuë de Londres. Ce sont trois Piliers, avec trois Bastons couchez dessus, ausquels l'Exécuteur les attache.

Le Vendredy 11. de ce mois, jour destiné pour la funeste exécution dont je vous parle, les Srs Slingsby Bethel, & Henry Cornish, Sherifs de Londres & de Meddlesex, allerent trouver le Lieutenant de la Tour à huit heu-

res du matin, & demande-
rent que le Sr Edvvard Fits-
Harris leur fust mis entre les
mains pour faire exécuter sa
Sentence. Il leur fut livré, &
apres qu'ils luy en eurent
signé une Décharge. En
mesme temps on le mit sur
une Claye qui avoit des ais
aux deux costez, & on le
traîna par le milieu de la
Ville jusqu'aux Prisons de
Neugate. C'est un Lieu sem-
blable au grand Chastelet,
& où l'on ne met que des
Criminels. A la Porte de
cette Prison estoit sur une

autre Claye, le Seigneur Olivier Plunket, Archeveſque, Primat Titulaire de tout le Royaume d'Irlande, condamné auſſy. On le traîna devant Fitz-Harris, & ils furent conduits de cette maniere juſques à Tiburn. Apres qu'ils y furent arrivez, on fit mettre une Charette ſous la Potence, qui eſt diſpoſée comme je l'ay dit. Le Seigneur Plunket monta le premier ſur la Charrete, & en y montant fit le Signe de la Croix. En ſuite il ſalüa les Sherifs, & les autres Spécta-

teurs, avec un visage gay. Ses jouës estoient colorées d'un vermillon qui luy estoit naturel. Peu de Personnes pûrent retenir leurs larmes. Aussi estoit-ce un Spéctacle bien touchant, de voir dans cette posture un venérable Vieillard, remply de mérite, & âgé de plus de 65 ans. L'Exécuteur s'estant approché de luy un moment apres, luy mit une corde au col, qui avoit un nœud coulant. Ce Prélat que tout le monde plaignoit, osta son Chapeau pour faire passer la

corde, & retira ſes cheveux qui ſe trouverent engagez deſſous. Il remit en ſuite ſon Chapeau avec autant de tranquillité que s'il n'euſt eu aucun intéreſt à la triſte Tragédie dont on le faiſoit un des principaux Acteurs. Sa couleur ne changea point. Il regarda l'Aſſemblée d'une contenance ferme, & hauſſant la voix pour ſe faire entendre, il dit, *qu'ayant à paroiſtre dans fort peu de temps devant un Juge qui ne peut eſtre trompé par de faux Témoins, parce qu'il connoiſt le ſecret des*

cœurs, il protestoit qu'il alloit déclarer la verité avec toute sorte de candeur, sans se servir d'équivoque, ny employer aucun terme que dans sa signification ordinaire Apres cette protestation, il fit connoistre l'extraordinaire procédure qui avoit esté tenuë contre luy, déduisit les divers chefs d'accusation que vous avez veus marquez au commécement de cet Article, & répondit sur chacun d'une maniere, qui devoit persuader qu'on n'avoit fait contre luy aucune déposition qui ne fust fausse.

Il assura par serment qu'il n'avoit jamais songé à aucun des crimes qu'on luy imputoit, n'ayant envoyé d'Agent ny à Rome, ny à aucune autre Cour pour affaires temporelles ou civiles, ne s'estant trouvé à aucune Assemblée de Gentilshommes, n'ayant visité aucun Fort d'Irlande, ny levé d'argent pour y faire entrer les Etrangers; & à l'égard des soixante-dix mille Hommes qu'on l'accusoit d'avoir voulu tenir prests, il dit, *qu'il n'y auroit aucune Personne de bon sens, qui eust quelque*

connoissance du Païs, qui le voulust croire quand il l'avoüeroit, parce que tous les Revenus d'Irlande tant spirituels que temporels, possedez par tous les Sujets du Roy, pourroient à peine suffire pour la levée, & pour l'entretien d'un si grand nombre de Troupes. Il ajoûta, *qu'un grand Seigneur Pair du Royaume, luy avoit envoyé porter parole qu'on luy sauveroit la vie, s'il vouloit accuser d'autres Personnes, & qu'il avoit répondu que n'ayant jamais eu connoissance d'autres Factieux ou Conspirateurs, que de ceux que toute l'Irlande connoissoit*

sous

ſous le nom de Tores, *il ne trouvoit point de crime plus noir que d'oſter la vie à un Innocent, & que ſi ce crime eſtoit honteux à tous les Chreſtiens, il le ſeroit beaucoup davãtage à un Homme de ſa Profeſſion, Preſtre de l'Egliſe Romaine, & meſme Prélat, comme il l'avoüoit ouvertement, quoy qu'il s'en connuſt indigne; qu'il ne nioit pas qu'il n'euſt fait les fonctions d'un Evеſque Catholique, tant que l'exercice de cette Religion avoit eſté ſouffert en Irlande; qu'il avoit tâché par toutes ſortes d'Inſtructions, & de Statuts à faire rentrer le Clergé*

dans ſon devoir, que ceux qui n'avoient pû ſe réſoudre à changer de vie, eſtoient devenus ſes Accuſateurs; qu'il vouloit parler des ſeuls Eccleſiaſtiques, n'ayant jamais connu les quatre autres qui s'eſtoient portez Témoins contre luy; que leurs faux ſermens qui cauſoient ſa mort, eſtoient la reconnoiſſance de ſes bons offices; qu'il prioit Dieu de ne leur point imputer le crime d'avoir répandu ſon ſang; qu'il leur pardonnoit de tout ſon cœur auſſibien qu'aux Juges qui luy avoient refuſé un temps ſuffiſant pour faire venir ſes Témoins, &

ses Papiers; qu'il pardonnoit de la mesme sorte à tous ceux qui avoient contribué à le faire venir d'Irlande pour estre jugé à Londres, où il estoit moralement impossible que son affaire eust un bon succés; qu'il prioit aussi qu'on luy voulust pardonner, s'il avoit eu le malheur d'offencer quelqu'un; qu'il souhaitoit au Roy, à la Reyne, à Monsieur le Duc d'York, & à toute la Famille Royale une parfaite santé, une longue vie, toute sorte de prospérité sur la Terre, & une éternelle félicité dans le Ciel. Il finit par des souhaits de pou-

voir se justifier aupres de Dieu des grands pechez qu'il avoit commis contre ses Commandemens. Il en témoigna le plus sensible regret, & dit que s'il luy restoit mille années à vivre, il les employeroit à y satisfaire.

Apres qu'il eut cessé de parler, il mit entre les mains du Sr Bethel l'un des Sherifs, un Papier qui contenoit le Discours qu'il venoit de faire, & jura tout de nouveau devant Dieu, & sur l'espérance de son salut, qu'il n'avoit rien dit qui ne fust la ve-

rité, le tout ſans déguiſe-
ment, & ſans réſerve men-
tale, & que la ſignature
qu'on trouveroit au bas de
l'Ecrit eſtoit la ſienne. Cela
eſtant fait, cet infortuné Pré-
lat donna ſon Chapeau à l'E-
xécuteur, tira une Coëfe de
nuit de ſa poche, la mit ſur ſa
teſte, & répondit à quelques
demandes que luy firent les
Sherifs. Un Miniſtre de la
Religion Proteſtante ſe pré-
ſenta devant luy; mais il luy
tourna le dos ſans vouloir le
regarder. En ſuite il ſe cou-
vrit le viſage entier avec la

coife, & demeura plus d'une demy-heure dans tout le recueillement qu'on ſoit capable d'avoir. Il eſtoit debout, attaché à la Potence, mais non pas encor pendu. Durant tout ce temps on ne le vit point changer de poſture. Il eut toûjours les mains libres, & dans une meſme ſituation, ſi ce n'eſt lors qu'il faiſoit des Signes-de-Croix, ou qu'il frapoit ſa poitrine, ce qui arrivoit ſouvent.

Dans ce meſme temps on fit monter Fits-Harris, qui eſtant dans la Charete, de-

manda au Capitaiue Richardſon, ſi on n'avoit point donné quelque ordre aux Sherifs pour diſpoſer de ſon Corps. Ce Capitaine ayant dit qu'il ne devoit pas s'en inquiéter, il pria qu'on fiſt venir le Docteur Havvkins pour l'aſſiſter en mourant. Les Sherifs firent auſſi-toſt monter ce Docteur. Ils s'embraſſerent, & l'Exécuteur voulant luy paſſer la corde au col, le Docteur prit ſon Chapeau, & Fits-Harris oſta ſa Perruque. Quand la corde fut paſſée, il tira un grand

Mouchoir de ſa poche, & le noüa derriere ſa teſte. En ſuite l'Exécuteur voulant l'attacher, il l'arreſta en diſant qu'il vouloit faire ſes Prieres à genoux, ce qu'il fit ſur l'heure avec le Docteur. Un quart d'heure apres ils ſe leverent tous deux, & s'embraſſerent encor une fois. Le Sherif Bethel demanda à Fits-Harris s'il n'avoit point quelque choſe à dire, & qu'en l'état où il ſe trouvoit, il devoit n'avoir aucun autre ſoin que de décharger ſa conſcience. Il répondit que le

Docteur de la Tour feroit ſçavoir au Public tout ce qu'il avoit à déclarer, & qu'il l'avoit laiſſé par écrit, ſigné de ſa main.

Le Docteur Martin Wood-ſtreet qui eſtoit préſent aupres des Sherifs, le preſſa de dire s'il mouroit Papiſte ou Proteſtant. Il répondit de nouveau que l'Ecrit qu'il avoit laiſſé entre les mains du Docteur Havvkins ſatisferoit tout le monde; & ſur ce que le meſme Docteur luy repliqua que la ſatisfaction du Public ſeroit plus grande,

s'il vouloit luy-mesme faire cette Déclaration, il fit encor la mesme réponse, & dit ce qui suit pendant que l'Exécuteur attachoit la corde à la Potence.

Bon Peuple. Ce genre infame d'mort me paroist plus effroyable que la mort mesme. Les pechez que j'ay commis contre Dieu, peuvent bien m'avoir attiré de tels Jugemens; mais quant aux crimes pour lesquels je meurs, je le prens icy à témoin, que je n'ay eu de part au Libelle que pour découvrir au Roy ce qui se passoit

contre luy. J'estois employé pour cela, bien que ceux qui m'employoient ayent refusé de me faire justice quand on m'a fait mon Procés. Je prens aussi Dieu à témoin, si de ma vie j'ay touché aucun argent que pour de pareils services. Quant aux Témoins qui ont juré contre moy, je déclare solemnellement à tout le monde, & au moment de ma mort, que je n'ay point veu le Ministre du Prince Etranger avec lequel on m'accuse d'avoir eu des conférences, depuis le commencement de la découverte de la Conspiration; que je ne luy

ay parlé de ma vie, non plus qu'à son Confesseur, & que je n'ay eu aucune affaire avec eux directement ny indirectement, quoy que le Chevalier Guillaume Waller, & les autres, ayent faussement juré le contraire. Quelle apparence y a-t-il que ce Ministre m'eust voulu donner trois mille Ecus pour composer ce Libelle? Je laisse aux Gens éclairez à en juger. Le Docteur Havvkins a entre ses mains tout ce qui me reste à déclarer. Je pardonne à tout le monde, & j'espere que Dieu me pardonnera. Je demande les

prieres de tout ce bon Peuple, afin qu'il m'obtienne un heureux passage en l'autre Monde.

Apres ce discours, Fits-Harris demanda aux Sherifs si on ne laisseroit pas son Corps à la disposition de sa Femme; surquoy l'un d'eux luy lût l'ordre, portant qu'il seroit coupé en quatre quartiers, les quartiers mis sur les Portes de la Ville, & sa teste sur le Pont de Londres. Il salüa le Docteur & les Sherifs, & abaissa le Mouchoir pour se couvrir le visage. Alors on lia les mains à l'Ar-

chevesque d'Irlande, aussi-
bien qu'à luy. On fit en suite
marcher le Cheval par qui
la Charette estoit traînée,
& l'un & l'autre demeura
pendu. L'Exécuteur les prit
tous deux par les pieds, &
les tira chacun l'espace de
trois minutes. Un peu apres
il les dépoüilla tous nuds,
sans les détacher de la Po-
tence. Le premier qu'il en
tira fut le Corps de l'Arche-
vesque. Il l'étendit sur une
petite Table, où luy ayant
fendu l'estomach, il luy ar-
racha le cœur, qu'il fit voir

au Peuple, en disant, *Voicy le cœur du Traître.* En mesme temps il le jetta dans le feu, aussi-bien que ses entrailles qu'il luy arracha, apres qu'il luy eut fendu le ventre, comme il luy avoit fendu l'estomach. En suite luy ayant coupé la teste, il cria tout haut, *Voicy la teste du Traître.* On ne remarqua aucun changement dans le visage. Il mit cette teste dans une Corbeille, apres quoy il coupa les quatre membres, & les mit avec la teste. On a enterré le tout aupres

des Corps des Jesuites qu'on exécuta à Londres il y a deux ans. C'est une grace que ce Prélat avoit demandée. Le reste du Corps fut jetté au feu. L'Exécuteur fit la mesme chose de celuy de Fits-Harris, dont on a aussi enterré les restes.

Ma Lettre du mois de May vous apprit la mort de M^r le Duc de Lesdiguieres. Son Corps ayant esté embaumé fut mis en dépost dans l'Eglise de S. Germain en Laye, & y demeura le nombre des jours qu'on a de

de Berne.

coûtume d'y laiſſer les Per-
ſonnes de ſa naiſſance. Des
Preſtres l'y garderent nuit &
jour, avec douze grands
Flambeaux de cire blanche
toûjours allumez. Cepen-
dant, Madame la Ducheſſe
de Leſdiguieres ſa Veuve,
dont la pieté eſt connuë de
tout le monde, luy fit faire
icy un Service tres-pompeux
dans l'Egliſe de S. Paul, Pa-
roiſſe de l'Hôtel de Leſdi-
guieres. Il y eut une affluen-
ce extraordinaire de Perſon-
nes du premier rang, de l'un
& de l'autre Sexe. L'ordre

fut donné en ſuite pour porter ſon Corps en Dauphiné, où eſt le Tombeau de ſes Anceſtres. On le poſa ſur un Chariot couvert d'un grand Drap noir, croiſé de blanc, & frangé d'argent, avec les Armoiries de Leſdiguieres & de Créquy. Vous ſçavez, Madame, que ce Duc eſtoit l'Aîné de l'illuſtre Famille de Créquy. Ce Chariot eſtoit attelé de ſix Chevaux noirs, caparaçonnez & couverts de noir juſques à terre, & accompagné de Mr de Vaucluſe, ancien Gentil-

homme de la Maiſon, de Mr de Flote, Gentilhomme de la Maiſon de Madame la Duchesse de Lesdiguieres, de pluſieurs Pages, & autres Domeſtiques, de quelques Carroſſes, & d'un grand nombre de Chevaux de main. Il reçeut beaucoup d'honneur dans toute la route, & rien n'euſt manqué à ceux qu'on luy euſt rendus dans le Dauphiné, ſi Madame de Lesdiguieres n'euſt tenu ſecret le départ de ce Convoy, afin d'épargner à cette Province les dépenſes

qu'elle jugeoit bien que l'on voudroit faire. En cela elle pratiqua la modeſtie de la grandeur veritable, & ſuivit l'exemple de cet illuſtre Défunt, qui par les meſmes raiſons arrivoit toûjours à Grenoble, de nuit & en Poſte. Le Corps repoſoit déja dans l'Egliſe de Moirene, qui n'eſt qu'à trois lieuës de cette Capitale du Dauphiné, quād on y apprit qu'il y paſſeroit le lendemain. Les Officiers de Milice s'aſſemblerent auſſitoſt chez Mr Baudet, Pere de Mr de la Ronziere

Conſeiller au Parlement, Premier Capitaine, & allerent recevoir les ordres de Mr de S. André, Premier Préſident, Commandant dans la Province. Le lendemain au matin, les Conſuls de Grenoble, animez de leur zele accoûtumé, & voulant marquer cóbien ils avoient de reconnoiſſance pour toutes les graces que la Ville avoit reçeuës de Mr de Leſdiguieres & de ceux de ſa Maiſon, partirent avec leurs Robes de cerémonie, accompagnez de l'Hôtel de

Premier.

Ville, devancez par les Huiſſiers & Valets en deüil, leurs Chevaux couverts de Houſſes noires traînantes ; & s'eſtant rendus à Moirene, prirent le devant du Chariot, qui de Paroiſſe en Paroiſſe fut précedé toûjours du Clergé. Les Religieux Prieurs de S. Robert, entre Moirene & Grenoble, ne voulurent pas s'exempter de ce devoir, quoy qu'ils ne faſſent jamais de pareilles fonctions. Tandis que le Convoy approchoit, les onze Cõpagnies de Milice, ayant

Mr Bauder à leur teste, sortirent hors de Grenoble par la Porte nommée de France, bastie par les soins du Connestable de Lesdiguieres. Ces Compagnies assemblées en si peu d'heures, ne laisserent pas de monter à pres de quinze cens Hommes, qui, rangez en Bataille par Mr de S. Sauveur Major de la Ville, borderent l'Isere, & occuperent une partie du terrain qui est depuis la Porte jusqu'au lieu où ce terrain est coupé par cette mesme Riviere. Dés que le

Convoy arriva au Camp, elles commencerent à prendre leur marche, les Capitaines & Lieutenans portant leurs Piques ſous le bras, la pointe en arriere, & preſque traînante. Les Drapeaux eſtoient voilez de Crêpe, & portez auſſi ſous le bras la pointe baiſſée en avant. Les huit ou dix Sergens de chaque Compagnie tenoient leurs Hallebardes la pointe deſſous & pendante, & les Soldats portoient leurs Mouſquets la croſſe ſous le bras gauche, avec la bouche en arriere.

arriere. Les Tambours qu'on avoit aussi voilez de noir, faisoient paroistre l'Ecusson des Armes de Lesdiguieres. Leur Baterie estoit celle des Convois funebres. Enfin tous les Officiers, Sergens, Caporaux, Tambours, & Valets de la Suite des Officiers, avoient des Habits de deüil & de longs Crêpes, aussi-bien qu'une partie des Soldats. Jugez par toutes ces choses combien cette Marche estoit lugubre. Le grand silence qu'on y observa, joint à la tristesse qu'on

voyoit peinte ſur tous les vi-
ſages, fit aſſez connoiſtre ce
qui ſe paſſoit dans le cœur
des Aſſiſtans. Tous les Corps
Eccleſiaſtiques, non ſeule-
ment de Grenoble, mais des
environs, vinrent au devant
de ce Convoy juſques à la
Porte de la Ville, avec leurs
Banieres noires, & prirent
leur rang accoûtumé, cha-
que Chanoine, Preſtre, ou
Religieux, ayant un Cierge
à la main. Apres eux mar-
choit un nombre de Pau-
vres, veſtus de noir, portant
chacun un Ecuſſon des Ar-

mes de la Ville. La Compagnie des Gardes précedoit immédiatement le Chariot, autour duquel on avoit rangé douze Sergens de la mesme Milice, qui avec leurs Hallebardes écartoient la grande foule. L'Hôtel de Ville suivoit avec ceux de la Maison de Mr de Lesdiguieres, tant de Paris que de Grenoble. Le Peuple fermoit la Marche, & fit paroistre une cõtenance toute desolée. Mais rien ne fut plus touchant que ce que l'on entendit, quand les Ha-

bitans, accourus dans une multitude prodigieuſe juſqu'à la Porte de France, apperçeurent les triſtes Reliques de leur Gouverneur. La conſternation qui juſque-là s'eſtoit emparée de tous les Eſprits, ſe changea en des tranſports dont ils ne pûrent retenir l'éclat. Ce ne furent que voix confuſes de gémiſſemens & de regrets; & comme s'ils euſſent voulu eſtre ingénieux à augmenter leur douleur, chacun à l'envy marquoit quelque grace, quelque acte

de bonté ou de justice, dont il estoit redevable à cette Ame veritablement magnanime, ne cessant tous de pousser des vœux pour le repos de celuy qui avoit contribué si souvent au leur, qui en quantité d'occasions avoit fait céder ses intérests à ceux du Public, & qui enfin avoit esté le parfait Imitateur de Mr le Duc son Pere, dans le grand nombre de pieuses Pensions qu'il avoit données à des Particuliers de Grenoble, par de purs motifs, qu'on ne sçau-

roit mieux nommer qu'en les nommant de Lesdiguieres, puis que la genérosité est si naturelle à ceux de cette Maison. Ce triste Convoy arriva sur les neuf heures du soir à l'Eglise Cathédrale de Nostre-Dame, au son de toutes les Cloches de la Ville. La Milice campa dans la Place qui est au devant de cette Eglise, & le Corps fut descendu à l'entrée par huit des Sergens, quatre Gentilshómes ayant pris les bouts du Drap. Il reposa jusqu'au lendemain

dans une Chapelle toute environnée de grands Flambeaux. Pendant la nuit, on posa un Corps-de-garde de dix Hommes, & un Sergent de chaque Compagnie, avec un Capitaine, un Lieutenant, & un Enseigne. Le jour suivant, à cinq heures du matin, la Messe fut celébrée, & le Corps remis un peu apres sur le mesme Chariot, qu'on accompagna dans le mesme ordre jusques au Convent des Récolets, hors la Porte de Bonne. La Milice y tenoit deux hayes ouvertes, au

milieu desquelles le Convoy passa; apres quoy les Soldats firent la Salve de leur pitoyable adieu. Le Corps reposa ce mesme jour à la Mare, qui est une de ses Terres. Les Prestres de la Paroisse, les Capucins, les Penitens, & les Principaux du Lieu, vinrent au devant jusques à Pierre-Chastel, distant d'une lieuë, & l'accompagnerent le lendemain jusques à Ponthaut, éloigné d'une autre lieuë, où les Peuples de tous les environs estant accourus, firent voir

par leurs regrets combien ils ſentoient ſa perte. Il fut mis ce meſme jour au Tombeau de ſes Anceſtres. C'eſt un Mauſolée, enrichy de pluſieurs Figures de marbre blanc & noir, d'une ſculpture admirable, dans le Chaſteau de Leſdiguieres, Lieu de la Pairie.

Il me reſte à vous parler du Service ſolemnel qui fut fait pour luy le Vendredy 11. de ce mois dans la Cathédrale de Grenoble. Ce jour ayant eſté pris, les Officiers de Milice ſe ſaiſirent dés

cinq heures du matin de toutes les Portes & Avenuës de l'Eglise, qu'ils firent garder par les Sergens pour empescher la confusion. Elle estoit tenduë de noir, avec une double Litre de Velours neuf, chargée de l'Ecu de Lesdiguieres d'un pied à l'autre. Sept Litres de mesme, ornées des mesmes Ecus, couvroient tout le Grand Autel, ainsi que la Chaire du Prédicateur. Un nombre infiny de Cierges allumez par tout, éclairoit l'Eglise, qui ne recevoit que

cette lumiere, toutes les Fenestres estant fermées par de grands Draps noirs. Au milieu du Chœur estoit le Mausolée, élevé sur quatre Marches, couvertes de sixvingts Flambeaux d'argent, garnis de Cierges chacun d'une livre. Le Parlement s'y rendit en Corps sur les neuf heures, avec la Chambre des Comptes, & ces Compagnies prirent leurs places à leur ordinaire à chaque costé du Chœur. Mr l'Intendant de la Province qui y assista, se mit

immédiatement apres les Présidiens à Mortier. Les Consuls & les Officiers de Milice furent placez au milieu du Chœur sur des Sieges mis en travers, & drapez de noir. Mr Morel Conseiller au Parlement, & Chanoine de cette Eglise, officia en l'absence de Mr l'Evesque de Grenoble qui estoit allé faire sa Visite ; & apres la Messe, l'Oraison Funebre fut prononcée par le Pere Brenier Jesuite, celebre Prédicateur. Il eut beaucoup de succés, & fit paroistre une

éloquence tres-fine dans les trois Parties de ſon Diſcours, qui furent, *Grandeur à l'Armée*, *Grandeur à la Cour*, & *Grandeur parmy les Siens* & *avec le reſte du Monde*. Il prit pour Sujet de la premiere, ce que ſçait toute l'Europe de l'illuſtre Duc dont il parloit ; & dans les deux autres, il fit éclater mille endroits de probité, de bonté, de cordialité, de compaſſion, de juſtice, & de genéroſité, autres que ceux qui eſtoient publics. Il releva tous ces endroits de vertu, auſquels

l'oſtentation n'avoit jamais eu de part, comme partans d'un fond de bon naturel & de magnanimité, & finit trop toſt pour la ſatisfaction de ſes Auditeurs. Les Boutiques de la Ville furent fermées pendant tout ce jour, & le Parlement ne donna point d'Audience.

Le Roy a donné à Mr Hennequin ſon Procureur General au Grand Conſeil, l'Abbaye de Val-ſecret, Dioceſe de Soiſſons, pour Mr l'Abbé de Charmont ſon Fils. Quoy qu'il ſoit ſeule-

Hennequin

ment âgé de ſeize ans, il a déja un mérite qui le rend tres-digne du nom qu'il porte, & des graces d'un Prince qui fait toutes choſes avec le plus juſte diſcernement. L'excellente éducation qu'il a reçeuë, & ſon heureux naturel, font qu'il n'ignore aucune des choſes qui peuvent former un galant Homme. Il a joint à l'étude de l'Hiſtoire & des belles Lettres, celle des Mathématiques, où il a réüſſy dans ce qu'elles ont de plus curieux, avec un ſuccés qui

eſt peu commun. Ce ſont des marques certaines que l'Egliſe ne trouvera pas moins d'appuy en ſa Perſonne, que l'Etat en a trouvé dans tous ceux de ſa Maiſon. Elle eſt alliée à quantité de grandes Familles des plus conſidérables du Royaume, tant de la Robe que de l'Epée, & elle a donné des Officiers à toutes les Compagnies Souveraines de Paris. On y compte des Maiſtres des Requeſtes, des Préſidens aux Enqueſtes & Requeſtes du Palais, des Préſi-

dens à Mortier, & des Evesques de Rennes, de Troyes, de Senlis, & de Soissons. Mr Hennequin, Pere de ce jeune Abbé, est un Homme d'une pieté exemplaire, capable des plus grands Emplois, & des plus importantes Négotiations.

Je vous ay déja parlé bien des fois du Berger Fleuriste, & la délicatesse de son esprit vous est connuë par plusieurs de ses Ouvrages qui ont embelly mes Lettres. Ainsi je ne sçaurois mieux vous préparer à une lecture

agreable, qu'en vous disant que le Billet que vous allez voir est de sa façon. Il accompagnoit un Présent de Fleurs, envoyé à une Belle le jour de sa Feste.

LE BERGER FLEURISTE,

A la Nymphe des Bruyeres.

NE vous envoyer point de Fleurs le jour de vostre Feste, belle Nymphe, & vous écrire pour excuse que les plus brillantes des Parterres perdent

leur lustre aupres de celles de vostre teint; qu'à vostre approche les plus blanches semblent devenir pâles, & les plus vermeilles rougir de honte, & que deux Soleils feroient bientost mourir ce qu'un seul fait naître,

Ce seroit faire le Badin,
Et vous donner d'assez mauvaise grace,
Pour de belles Fleurs de Jardin,
Les plus communes du Parnasse.
L'amitié tendre, aussi-bien que l'amour,
Vous en doit, du moins en ce jour,
Présenter de plus naturelles,

Ce tribut appartient au nom que
vous portez;
Et s'il se paye aux moindres
Belles,
Vous, que l'on voit briller de
cent rares beautez,
Je vous laisse à penser, si vous le
méritez.

Ne vous en offrir d'ailleurs qu'en petite quantité, & vous mander pour raison de cette épargne,

Vous en auriez eu davantage.
Mais quoy, dés le matin
Les Abeilles ont mis le Parterre
au pillage,
Et s'en vont avec leur butin.
Il leur faut pardonner aujour-
d'huy ce ravage,

Elles l'ont fait à bonne fin.
Les Zéphirs mes amis, m'ont dit
que cette Queste
Estoit pour celébrer, par un fa-
meux Festin,
Ce jour de vostre Feste.

Je vous connois, belle Nymphe. Vous seriez d'humeur à ne croire ny les Zéphirs, ny leur Truchement, & l'on courreroit risque de ne passer aupres de vous que pour un Conteur de Nouvelles faites à plaisir. L'inconvénient m'a paru fâcheux, & pour l'éviter, j'ay fait amasser des Fleurs, & vous en envoye trois Corbeilles toutes pleines.

Céladon, de ma part, vous les
va présenter,
Et j'ose me flater
Qu'elles vous seront agrea-
bles.
Elles parfument l'air d'une char-
mante odeur;
L'innocence & l'amour brillent
dans leur couleur,
Il n'en est point de plus aima-
bles.
Les Roses & les Lys n'ont point
tant de beautez,
Ce sont pour les Autels des or-
nemens passables;
Mais voicy ce qu'il faut pour les
Divinitez.

*Fleurs d'Orange & de Gré-
nade, Iasmin de France &
d'Espagne, & Oeillets de toutes*

les ſortes. Ie n'ay pas voulu les mettre en Bouquets, ç'auroit eſté entreprendre mal-à-propos ſur cet eſprit de diſcernement & d'invention dont vous eſtes pleine juſqu'au bout des doigts, & qui rend tous vos Ouvrages ſi beaux, qu'on n'en voit point de mieux travaillez que ceux qui ſortent de vos mains.

C'eſt donc à voſtre adreſſe
A faire valloir leur richeſſe,
A ménager leur rang, leur éclat,
leur douceur,
Et puis à les placer ſur voſtre
aimable cœur.
C'eſt là que vous allez finir vos
deſtinées,

Fleurs trois fois fortunées;
Et c'eſt là qu'un Amant mettroit
tout ſon bonheur
A finir ſes années.

Pour moy, belle Nymphe, bien que je ne ſois qu'au nombre de vos Amis, ſans mentir, en cette rencontre, ſi je l'oſe dire,

Je ſuis du ſentiment de vos Adorateurs.
Je voudrois bien avoir le deſtin de mes Fleurs.
Tout iroit à me ſatisfaire,
Vous me regarderiez comme un joly préſent,
J'aurois le bonheur de vous plaire,
Et je mourrois en vous plaiſant.
Eſt-il rien de plus doux, & de plus innocent?

l'horte de ceans nó fait mal sa coū jl me rite qu'on le gronde quoy n'auoir qu'un valet pour verser a la ron — de et ne boi-

re que tour a tour l'horte de ce pour nostre soif extre-me est jl rien de plū jmportun croyes moy seruons nous nó même seruons

nó nous même nous boirons nous boirons nó boirons nó boirons quatre coups pour vn vn pour nostre soif extre

Apres tous les Airs d'amour que je vous ay envoyez depuis plusieurs mois, vous serez bien-aise d'en voir un à boire. Les Paroles ont esté notées par un fort habile Maistre.

CHANSON A BOIRE.

L'Hoste de ceans nous fait mal sa Cour,
Il mérite qu'on le gronde.
Quoy, n'avoir qu'un Valet pour verser à la ronde,
Et ne boire que tour-à-tour?
Pour nostre soif extréme
Est-il rien de plus importun?
Croyez-moy servons-nous nous-mesme,
Nous boirõs quatre coups pour un.

La ſeconde Enigme du dernier Mois, n'a pas ſeulement trompé vos Amies, mais pluſieurs autres Perſonnes, qui ayant trouvé que *le Feu* eſtoit le vray Mot de la premiere, ont crû en devoir chercher un autre pour cette ſeconde. Cependant toutes les deux avoient eſté faites ſur le Feu, & c'eſt ce qui a donné lieu à ce joly Madrigal de Mr Daubaine.

DE Mercure à Philis la difé-
rence eſt grande.
Si quelqu'un de vous me demande
En quoy, comment, d'où vient qu'ils
s'accordent ſi peu,

Il faut que je le satisfasse;
C'est que Mercure est tout de Feu,
Et Philis est toute de glace.

Ceux qui ont connu que ces deux Enigmes avoient esté faites sur le mesme Mot, sont Mrs Gardien, Secretaire du Roy; Leger de Verbisonne; L'Abbé du Vivier, de la Ruë de la Truanderie; Formentin & Caudron, du College d'Abbeville; De Lépine de Ploërmel; Rault, de Roüen; Gigés, du Havre, ces trois derniers les ont exploliquées en Vers;) Mademoiselle Jeanneton Goury,

d'Orleans ; L'aimable Toinon ; La charmante Magdelon ; La fidelle Fanchon ; La belle Blampignon, de Paris ; Le Solitaire de Rennes ; Le folâtre Amant, de la Ruë Troussevache ; L'Amant de la jeune Lisete, de la mesme Ruë ; & Loyseau de la Ruë Aubry-Boucher, de la Ville de Cambray, ces deux encor en Vers.

Ceux qui n'ont trouvé que le Mot de la premiere, sont Mrs de la Ville-aux-Bures, de la Ruë de la Harpe ; Guépin, de Rennes ; De

Vert, Prevost de S. Pierre d'Abbeville; Frere Jean d'Amiene; Saugy, de Nuits sous Rennes; Rousselet, de l'Hostel d'Avaux; Mazan, de Lyon; Poirier, de Meres; De la Croix R... Mesdemoiselles la Perouze de Létang, de Dauphiné; Avare, du Quartier S. Victor; Bourgeois la cadete; De la Mare, de la Ruë Montmartre; Bienfait la cadete, de l'Hôtel d'Avaux; Davilers, de la Ruë Simon le Franc; Le Clerc, Ruë aux Ours; Daligre, Ruë au Maire; D. C.

Ruë Monconſeil; Sylvie, du Havre de Grace; Les Prétentions deſolées; La généreuſe de Boiſſy; L'aimable Dauzay; L'Amante raccommodée, de la Ruë Montmartre; Allard, du Véxin; Alcidor, du Havre de Grace; Le Promethée en amour, de la Ruë des cinq Diamans; Le défunt Voiſin des Hoſteſſes agreables; Le Triolet de Bordeaux, du Quartier S. Mederic; Le bon Oncle, du meſme Quartier; Les Agens Pygmées, de la Ruë S. Martin; Le Conſeil-

ler du Mariage ; Le Libertin ſpirituel ; L'illuſtre Faineant, Le jeune Solitaire de la Ruë des trois Cheminées, de Poitiers ; Le Chevalier de la Santé ; L'Abbé Luyſant, de la Ruë des Meneſtriers ; Le galant Clerc de la Chambre des Comptes, de la Ruë S. Bon ; Les illuſtres Commis de la Ruë de Clery ; Le Solitaire de l'Hoſtel de Guiſe ; Le jeune Agent flaté d'eſpoir ; L'Agent né coifé ; Les Ouvrages du Hazard ; & le mal-habile Homme de Normandie.

J'ajoûte les noms de ceux qui ont expliqué cette mesme Enigme en Vers. Mrs le Comte de Montaigu, de la Ruë Montmartre; De l'Isle d'Origny, de Troyes; F. Ha... du Mesnil, de Chambrais en Normandie; Bourret, Président en l'Election de Mante & Meulan; Le Blanc, de Roquemont; Regnier de S. Martial; De Plémont, de la Forest de Lyons en Normandie; Droüart de Roconval; La jeune Epouse triomphante, de la Ruë S. Denys; Les belles Go-

bron; L'aimable Hubert, de la Ruë de la Harpe; Le Juvenal naiſſant, de la meſme Ruë; L'Amoureux enbourgeoiſé; Le Solitaire Avanturier, de la Ruë Maubué; Le Favory Monicardin; Le Bourg, de l'Hoſtel de Soiſſons; & l'Architecte reſſuſcité. *Le Tonnerre, la Plume, & la Chandelle,* ſont trois autres Sens que l'on a donnez à la meſme Enigme.

On a expliqué la ſeconde ſur *le Vin, l'Eau, le Tonnerre, le Charbon de terre, & la Mine;* & ceux qui ont connu que

c'estoit *le Feu*, sont Mrs Pinchon, de Roüen; De Clacy, de Caën, Avocat au Parlement de Paris; & le Solitaire du Parnasse de Rheims, ces deux derniers en Vers.

Le Berger Fleuriste a fait la premiere des deux nouvelles Enigmes que je vous envoye. Le jeune Solitaire de Poitiers est l'Autheur de la seconde.

ENIGME.

VOicy deux Sœurs des plus aimables,
Dont l'une est Reyne, & l'autre Roy.

Leurs appas sont divins, si l'on en
croit les Fables;
Et sans eux, ou sans leurs semblables,
Vous qui pouvez de bonne-foy
A mille Cœurs donner la Loy,
Jeunes Beautez, (que de deüil & de
larmes!)
Vous n'auriez pas la moitié de vos
charmes.

Ꝛ

En faveur de leurs grãds attraits
On les aime par toute terre.
L'une, sur tout, en France; & l'autre
en Angleterre;
Et ces Etats en ont grand nombre de
Portraits,
Des plus riches, & des mieux faits.

Ꝛ

Le Roy se soûtient de luy-mesme,
Il est grand, droit, & vigoureux;

La Reyne est foible & tendre, &
mérite qu'on l'aime,
Aussi son air est amoureux.
Mais la Belle a des Gardes
Armez de bonnes Hallebardes,
Pour la défendre, ou la vanger
De l'Etourdy qui la veut outrager.

AUTRE ENIGME.

QViconque s'est servy de moy,
Sçait combien à présent utile est mon employ.
Mon Corps est simple & froid autant qu'on le peut estre;
Il est pourveu de plusieurs bras
Dont le nombre ne doit faire aucun embarras.
Qu'il suffise au Lecteur qui cherche à me connoistre,

Que de moy sans cela l'on feroit peu de cas.

Il ne faut point que l'on s'étonne,
Si ce que je n'ay pas, quand on veut, je le donne.

De moy-mesme je ne puis rien,
Par le secours d'autruy je rens le mien utile,

Et je ne fais ny mal ny bien,
Tandis qu'on me laisse inutile.

L'Amour est le Dieu des Avantures, & il en fait naître tous les jours qui nous convainquent qu'il n'y a point d'âge qui puisse mettre les cœurs à couvert de son pouvoir. Un galant Homme ayant épousé une Demoi-

ſelle dont le mariage l'ac-
commodoit, logea chez luy
avec grande joye une Sœur
cadete, qui n'ayant plus ny
Pere ny Mere, partageoit
avec ſa Femme tout le Bien
de la Maiſon. Il avoit grand
ſoin de ſa conduite, & luy
preſchoit ſi ſouvent l'infide-
lité des Hommes, qu'il luy
fut aiſé de voir par quel mo-
tif charitable il luy en vou-
loit donner du dégouſt. Sa
Succeſſion le regardoit; &
quoy qu'il n'oſaſt luy con-
ſeiller la retraite, il n'euſt pas
eſté fâché qu'elle euſt pris

rty dans le Convent. La
lle qui lisoit dans ses pen-
ses, se donnoit souvent le
plaisir de les flater. Elle mar-
oit du mépris pour tous
q plaisirs du monde, plai-
oit la folie de celles qui
coutoient des douceurs; &
'entendre, le nom d'un
mant luy estoit insuporta-
. Rien ne plaisoit tant à
Beaufrere. Il croyoit déja
voir une Guimpe, & dans
détachement qu'elle mon-
it tous les jours, il luy don-
t le nom de Béate, & ne
oit plus qu'attendre qu'-

elle rempliſt ſa vocation. Il l'attendit inutilement. Quoy qu'il puſt faire pour l'y affermir, ſes ſoins n'empeſcherent point qu'elle ne trompaſt ſes eſpérances; & ce qui luy fut le plus fâcheux, c'eſt que ce malheur luy arriva d'où il devoit le craindre le moins. Il avoit encor ſon Pere, qui gardant chez luy un Apartement, contribuoit aux frais du ménage. C'eſtoit un Homme d'un mérite diſtingué, & à qui un grand Prince avoit fait l'honneur de le choiſir pour agir dans

es affaires. Comme il avoit
xiixante & douze ans, ſon
ells ne puſt ſoupçonner qu'il
uſt encor l'ame tendre. Ce-
endant à force de voir la
elle, il en demeura char-
ée. Apres quelque temps
rdu à luy dire en general
lille choſes obligeantes, il
y parla ſérieuſement. Elle
ccouta malgré ſon âge. Ils
nvinrent de leurs faits, &
fut par ſon avis qu'elle ſe
gnit dégoûtée du monde.
ébloüirent par là les Sur-
illans qu'ils avoiét à crain-
; & pour ne les pas cha-

griner avant le temps, ils se donnerent la foy en secret, & le bon Homme se rendit heureux sans que personne en pust rien connoistre. Les mesures qu'on le pria de garder pendant quelques mois, demandant de luy de grandes contraintes, il commençoit à les trouver importunes, quand la Belle s'apperçeut qu'il estoit temps de parler. Elle déclara son mariage, qui fit d'autant plus de peine aux Intéressez, qu'ils la virent en état d'estre bientost Mere. L'Avanture

conna ſujet de parler à toute Ville, où la Belle eſt préſantement reconnuë pour Belle-mere de ſa Sœur aînée, & ſon vieil Epoux pour Beau-frere & Beaufrere de ſa Belle-Belle.

Le Pere Alexis du Buc, Religieux Théatin, continuë toûjours la Controverſe dans l'Egliſe de ces Peres. Entre pluſieurs Abjurations, qui ont l'heureux fruit des Vertuez qu'il enſeigne, celle qu'il reçeut de Mademoiſelle de Biron le 7. de ce mois a eſté conſidérable. Cette De-

moiſelle eſt âgée de 25 ans, & d'une des plus illuſtres Familles d'Angleterre, où ſes Parens ont toûjours eſté l'appuy de la Religion Proteſtante. La Cerémonie s'en fit dans l'Egliſe des Carmelites du grand Convent. Les Converſions cótinuënt auſſi à ſe faire en tres-grand nombre dans le Poitou, & depuis un mois plus de quinze cens Perſonnes y ont encor abjuré. Le zele des Magiſtrats à faire obſerver dans toutes les Villes les Déclarations de Sa Majeſté touchant les

Prétendus Reformez, produit des effets tres-avantageux, & on l'a veu depuis peu dans la Ville de Lunel en la personne de Mr de Montfagean, qui avoit vescu soixante ans dans la Religion de Calvin. Mr de Froment Procureur du Roy, l'estant allé voir quand il eut appris qu'il estoit malade, il luy déclara qu'il vouloit se convertir, & fit abjuration entre les mains des Capucins qui vinrent l'instruire. Il vescut encor dix jours, & employa tout ce temps à des actes de

devotion & de pieté, qui surprirent tout le monde. Les Ordres Religieux accompagnerent son Corps, avec tous les Catholiques, dans l'Eglise des Observantins, où il souhaita d'estre enterré.

Il s'est fait une autre Conversion dans la mesme Ville, qui a eu beaucoup d'éclat. Mademoiselle Prisille de Rossillon, âgée d'environ vingt ans, Fille unique de Mr de Rossillon, l'un des plus celébres Ministres de Lunel, ayant eu des doutes qui luy rendirent sa Religion sus-

pecte, se fit instruire par les Capucins des Veritez de la nostre. Les conférences qu'elle eut avec eux ne pûrent se faire avec assez de secret pour estre inconnuës à ce Ministre. Il les découvrit, & pour empescher le changement qu'il craignoit, il luy osta la liberté de sortir, jusqu'à ce qu'il pust la faire conduire à Orange, ou à Geneve. Toute observée qu'elle estoit, elle vint à bout de s'évader, & les Dames Catholiques entre les mains desquelles elle se remit,

ayant averty les Magiſtrats, elle fut conduite à la grande Egliſe, où elle embraſſa publiquement la Religion Romaine. On chanta le *Te Deum* à la fin d'une grande Meſſe qu'on celébra; & Mr de Roſſillon ſon Pere, qui fut averty de cette Cerémonie, y accourut auſſitoſt. Il l'aimoit tres-tendrement, pour ſes belles qualitez, & luy trouvoit tant d'eſprit, qu'il avoit bien dit des fois, qu'il euſt ſouhaité qu'elle euſt eſté un Garçon, pour en faire un des plus fameux Miniſtres

Miniſtres de France. Il luy parla ſans emportement, & ayant ſçeu d'elle qu'elle avoit examiné ce qu'elle faiſoit, il luy proteſta devant toute l'Aſſemblée, que pour s'eſtre convertie, il ne l'aimeroit pas moins, & la pria de ne point l'abandonner, l'aſſurant qu'il la laiſſeroit aller, quand elle voudroit, dans un Convent de Religieuſes, pour achever de ſe faire inſtruire. Cela ſe fit quelques jours apres. On la conduiſit à Montpellier au Convent de S. Charles, où Madame de Pradel, Sœur

de l'Evesque de la mesme Ville, & Madame de S. André, ont un soin particulier des Nouvelles Converties. Mesdemoiselles de Nicol, Filles de Mr de Nicol, dont je vous appris la conversion par ma Lettre de Fevrier, sont aussi dans ce Convent, où leur ferveur est d'un grand exemple.

Mr de Clausel, un des plus vieux Conseillers de la Cour des Aydes, & fort estimé pour son esprit & pour son mérite, a fait la mesme abjuration. Madame de

Roux sa Niéce, l'a imité. Elle est Femme de Mr de Roux, autre Conseiller de la mesme Cour des Aydes, qui s'estoit fait Catholique quelque temps auparavant.

Les grands fruits qu'ont faits les Capucins Missionnaires que Mr l'Evesque de Troyes avoit fait venir dans cette Capitale de son Diocese, ont continué jusqu'à la fin. Ils ont presché tous les jours matin & soir pendant sept semaines, dans les trois plus considérables Eglises de la Ville, avec une affluence

de monde qui ne se peut concevoir. Cette Mission fut terminée il y a fort peu par la Benédiction des Croix qui ont esté élevées en beaucoup d'endroits. Mr l'Evesque de Troyes en fit la Cerémonie, & assista à la Procession generale qui fut faite ce jour-là. Le zele a esté si grand pour l'érection de ces Croix, que les Dames mesme ont travaillé à porter de la terre sur les éminences où il avoit esté résolu qu'on les placeroit.

Encor une fois, Madame,

(car je me souviens de vous en avoir déja priée) je vous conjure d'obtenir de vos Amis de ne faire aucun pary sur mes manieres d'écrire. Si j'ay mis dans l'Histoire de l'Avare du dernier Mois, *l'irréguliere structure du Corps de la Mariée*, & non pas *la structure irréguliere*, ce n'a point esté sans y songer, mais par la mesme raison qui oblige ceux pour qui vous m'avez écrit, à préferer ce dernier arrangement à l'autre, je veux dire, parce que le premier m'a paru plus

doux, & que le redoublement de la lettre *r*, m'a fait quelque peine dans ces deux mots, *la ſtructure irréguliere.* Je n'ay jamais crû qu'on duſt ſe faire une regle de mettre par tout le ſubſtantif avant l'adjectif. L'un eſt fort ſouvent préferable à l'autre, & il me paroiſt qu'il en faut laiſſer décider l'oreille. Il y a meſme pluſieurs adjectifs, qui doivent toûjours précéder le ſubſtantif. *Petit* & *grand* ſont du nombre; & ſi c'eſt fort bien parler de dire, *le juſte dépit qu'il eut de voir,*

&c. on parleroit Allemand, si on disoit, *le dépit juste qu'il eut.* Vous ajoûterez ce qu'il vous plaira à la Réponse que vous avez souhaitée de moy sur cet Article. Comme les Dames ont les sentimens tres-délicats, elles s'expriment aussi avec beaucoup de justesse, & vous n'avez qu'à vous consulter vous-mesme, pour juger les diférens que vous voyez naistre sur la Langue. Vous estes d'un Sexe dont les Ouvrages font voir, que l'heureux talent de dire aisément les choses luy

a toûjours esté naturel. Aussi sont-ils recherchez avec un empressement extraordinaire, & c'est ce que nous voyons encor aujourd'huy par le grand débit qu'on fait du Livre intitulé, *Daumalinde, Princesse de Lusitanie.* Il est tout mistérieux, & donne fort à resver à ceux qui se piquent de sçavoir la carte de la Cour. Il est fait par Madame de S. Martin. C'est vous dire tout, que vous la nommer. Il ne faut rien davantage, pour en donner une idée parfaite à ceux qui

connoiſſent comme vous les Perſonnes diſtinguées.

Le S. de Luyne, Libraire au Palais, débite un autre Livre nouveau, que vous trouverez tres-digne de l'eſtime qu'on en fait. On l'appelle *la Circé*. C'eſt une Traduction de l'Italien de Jean-Baptiſte Gelli. Ce Livre eſt diviſé en pluſieurs Dialogues tres-curieux, qu'on ne peut lire avec application ſans en tirer beaucoup d'avantages, pour ſe connoiſtre ſoy-meſme.

Toutes les Lettres qui

ſont venuës d'Angleterre depuis l'exécution de l'Archeveſque d'Armagh, nous apprennent qu'on a tous les jours de nouvelles preuves de ſon innocence. On le plaint fort de n'avoir pû obtenir que ſon Jugement fuſt reculé. On a imprimé à Londres la Déclaration que Fits-Harris donna au Docteur Havvkins le jour de ſa mort. Elle a eſté faite en préſence de trois Témoins qui l'ont ſignée avec luy; & afin d'en mieux atteſter la verité, ce Docteur a mis au bas ſon

Certificat, par lequel il déclare en foy de Chreſtien, & ſur la parole d'un Miniſtre de l'Evangile, qui, avant que Fits-Harris commençaſt à écrire aucune choſe, il l'aſſura pluſieurs fois, que quoy qu'il puſt découvrir, il ne devoit avoir aucune eſpérance de ſauver ſa vie, ny éviter la damnation éternelle, s'il écrivoit quelque choſe qui fuſt contraire à la verité, & que l'ayant exhorté ſur chaque point important à examiner avec grand ſoin tout ce qu'il déclareroit, il s'eſ-

toit mis à genoux de temps en temps, extraordinairement touché de ſes fautes, & avoit appellé Dieu & les Anges à témoin, qu'il n'écrivoit rien que de veritable. L'eſſentiel de ſa Déclaration eſt, *Que ſa Religion en general eſt celle qui a eſté anciennement reçeuë dans les quatre premiers Conciles generaux, & que ſa croyance en particulier eſt la Foy des Chreſtiens contenuë dans les trois Symboles, des Apoſtres, de S. Athanaſe, & de Nicée; Que pour ce qui regarde les crimes pour leſquels il meurt, la ſeule*

part qu'il ait eu au Libelle, est d'avoir esté employé pour faire sçavoir au Roy tout ce qui se faisoit contre luy; Que dans cette veuë il tâcha d'en avoir une Copie, & l'eut enfin de Mr. Evverard, entierement écrite de sa main; Que la partie du Libelle qu'il donna au mesme Mr. Evverard, comme un gage ou assurance qu'il ne le découvriroit point, il l'avoit euë de Mylord Hovvard, & qu'il n'a jamais touché d'autre argent du Roy, que ce qui luy fut donné pour avoir apporté un Libelle intitulé, Le Roy,

dévoilé, & les Articles de la Duchesse de Portsmouth.

des Penan-cet.

Il déclare, *Que le Mylord Hovvard luy apprit un jour qu'on avoit dessein de se saisir de la Personne du Roy, & de le garder dans la Ville jusqu'à ce qu'il eust satisfait aux Demandes des Autheurs de l'Entreprise; Que le nommé Haines & luy entrerent dans ce dessein, & qu'ils avoient eu plusieurs conferences avec ce Mylord, qui pour les encourager, leur faisoit entendre qu'on changeroit le Gouvernement d'Irlande, en ostant les Revenus additionnels*

des Evesques, & autres droits, qu'on distribuëroit à ceux du Party; Que pendant qu'on le tenoit dans les Prisons de Newgate, les Sherifs Bethel & Cornish le vinrent trouver avec un Présent de Mylord Howvard, & luy apporterent des Articles de la part de Mr Everard, dans lesquels il l'accusoit d'estre un Espion de la Cour, ou de Mr le Duc d'York, employé par le Roy pour répandre le Libelle dans les Maisons des Protestans, afin de les perdre; ce qu'il jure sur sa mort n'avoir jamais eu pensée de faire, &

que personne ne luy a proposé rien de semblable. Il ajoûte, *Que les mesmes Sherifs luy dirent qu'il seroit jugé dans deux ou trois jours, que le Peuple vouloit le poursuivre, que le Parlement se porteroit Partie contre luy, qu'ainsi il ne pouvoit éviter la mort qu'en découvrant la Conspiration des Papistes; & que s'il vouloit déclarer qu'elle se faisoit pour introduire la Religion Romaine, ou donner quelqu'un qui rendist la Reyne ou M le Duc d'York coupables, ou enfin inventer quelque Histoire qui confirmast les bruits qui*

couroient de la Conſpiration, le Parlement luy rendroit non ſeulement le Bien de ſon Pere, mais tous les fruits depuis le rétabliſſement du Roy. Il confeſſe, *Que dans l'état déplorable où il ſe trouvoit, ſans Amis, ſans argent, ſa Femme toute preſte d'accoucher, ſes Enfans ſans ſubſtance, & n'ayant d'ailleurs aucun moyen de ſauver ſa vie, qu'en faiſant ce qu'on ſouhaitoit de luy, il y avoit consenty, non point par ambition, mais dans la veuë de s'épargner une mort infame; Que les Sheriffs luy apporterent des Inſtru-*

ctions qu'ils disoient venir des Seigneurs & des Communes, assemblez ce mesme jour pour présenter une Adresse au Roy en sa faveur, s'il vouloit agir suivant ces Instructions ; Qu'il fit d'abord une Histoire sur la Conspiration, qui ne pouvoit nuire à personne ; surquoy le Sherif Cornibs luy dit que ces choses-là avoient esté criées dans les Ruës depuis deux ans, & qu'il pouvoit dire davantage s'il vouloit ; Qu'en suite il le pressa de parler sur plusieurs Articles, qui estoient ce que contenoit l'Examen suby devant Mrs Robert

Clayton, & George Treby, & autres choses, dont il ne dit rien alors, concernant la Reyne, Mr le Duc d'York, & le Comte de Damby; faute dequoy, & de dire que les Seigneurs Halifax, Hyde, Clarendon, Feversham, &c. estoient Pensionnaires de France, qu'on devoit brûler la Flote, & mettre le Gouvernement des Forts entre les mains des Catholiques, il estoit impossible de le sauver. Il déclare encor, Que tout ce qu'il a dit du Pere Patrick n'est pas veritable, & qu'on l'a tiré de luy par force; Qu'on luy a

aussi fait dire tout ce qu'il a dé-posé contre la Reyne & contre Mr le Duc d'York, touchant le meurtre d'Edmund Godfrey, & qu'il leur demande pardon de tout son cœur de l'injure qu'il leur a faite, aussi-bien qu'au Comte de Damby, qu'on vouloit d'autant plus charger de ce meurtre, que le crime du meurtre n'avoit point esté inseré dans son Pardon.

J'auray soin, Madame, de vous apprendre les suites de cette importante Affaire, ne doutant point que ceux qui ont pris la peine de m'en

donner des nouvelles, ne veüillent bien me faire la grace de continuer.

Vous aurez ſans-doute appris que Mr de Louvoys Le Tellier a acheté la Terre de Meudon, où il va paſſer un jour ou deux toutes les ſemaines, non pour prendre du relâche apres ſes grandes & longues occupations, mais pour travailler en repos, & ne donner aucune Audience. Ce Château eſtant dans un tres-bon air, & ayant la plus belle veuë de l'Europe, je dis la plus

belle, puis que de ce Lieu on peut découvrir Paris tout entier, & qu'il n'y a qu'un Paris au monde, Monſeigneur le Dauphin a ſouvent fait l'honneur à Mr de Louvoys de l'y aller voir, & a témoigné depuis en pluſieurs occaſions, qu'il eſtoit tres-ſatisfait, & de la maniere dont il y avoit eſté reçeu, & de la Perſonne de ce Miniſtre. Ainſi la Reyne, à qui on avoit parlé pluſieurs fois de cette belle Maiſon, y alla faire une promenade il y a huit jours. On luy ſer-

it une Collation en am-
igu, aussi magnifique que
ien entenduë. La Table
ui avoit dix-huit pieds de
ong, & six de large, estoit
e dix-neuf Couverts; &
ix-huit Dames de la pre-
iere qualité eurent l'hon-
eur de manger avec la
eyne. Le milieu de cette
able fut couvert de huit
andes Pyramides de Fruit,
ui y resterent jusqu'à la fin
u Repas; & aux deux cô-
z on posa quatre Services,
'on releva avec un ordre
mirable, sans qu'il y eust

la moindre confusion. Le premier estoit de sept Entrées, accõpagnées de deux doubles files de moyens & petits Plats, le tout montant à quarante. Le second fut relevé par le Roty, & par les Salades, au mesme nombre de Plats; & le troisiéme, qui estoit d'Entremets chauds & froids, le fut par un petit Fruit exquis & fort rare. Je ne l'appelle petit, qu'à cause qu'il n'estoit pas de la hauteur des huit Pyramides, & qu'il ne faisoit que leur servir d'accompagnement. Mr de

Louvoys

Louvoys eut l'honneur de
servir la Reyne, & fit réga-
er tous ceux qui accompa-
noient cette Princesse. Les
ages & les Gardes du Corps
urent de ce nombre.

Monseigneur le Dauphin
tant dans une entiere san-
, & Madame la Dauphine
resque tout à fait remise, on
jugé à propos de luy faire
hanger d'air, parce que
uelque bon que soit celuy
l'on respire dans un Lieu
l'on est tombé malade,
semble qu'on ne se puisse
tablir parfaitement que

dans un autre. Si ce n'eſt la verité, du moins eſt-ce la penſée de la plûpart des Malades, & vous ſçavez que dans ces ſortes de choſes l'opinion fait beaucoup. Toute la Cour partit de Verſailles le Lundy 28. de ce Mois, & alla coucher à Villeroy, & le Mardy à Fontainebleau. Si la ſanté de Madame la Dauphine euſt eſté plus forte, on s'y ſeroit rendu en un jour, ainſi que l'on a accoûtumé. Il y eut Comédie Françoiſe dés le lendemain. Vous jugez-bien que l'on y prendra

ous les divertiſſemens du
Lieu & de la Saiſon. La Cour
peut ſe divertir, quand le
Monarque travaille ſans
eſſe.

La précipitation avec la-
quelle je vous écris tous les
Mois, a cauſé une mépriſe
our les noms de Mrs le Ca-
nus du Clos, & Beaulieu,
ue j'ay employez ſouvent
ans mes Lettres. Quoy que
vous aye appris la mort du
remier il y a déja quelque
mps, je n'ay pas laiſſé de
reſſuſciter dans ma der-
ere, pour tuer Mr le Ca-

mus de Beaulieu ſon Frere, qui eſt en pleine ſanté, & qui eſpere le faire connoiſtre en ſervant le Roy avec le meſme zele qui a toûjours fait agir ceux de ſa Famille.

On vient de me dire que de Choiseul Mr le Comte du Pleſſis a épouſé Mademoiſelle de la de la Baume Valliere, Fille du feu Marquis de ce nom. C'eſt tout ce que vous en ſçaurez de moy aujourd'huy. Il me reſte un Article tres-curieux, & tres-important; mais il eſt d'une ſi grande étenduë, qu'il m'engage à une ſe-

onde Lettre que vous recerez avec celle-cy. Je suis, Madame, vostre tres, &c.

A Paris ce 31. Juillet 1681.

Le Mercure de ce Mois est divisé deux Parties, qui se vendent ente sols chacune, & dont la seconde contient la Negotiation du ariage de Son Altesse Royale de voye avec la Serénissime Infante Portugal, & le Voyage de Mr le arquis de Dronero Ambassadeur de A. R. à Lisbonne pour la Celébration des Fiançailles.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

Avis pour placer les Figures.

LA Chanson qui commence par *Tircis attendant sa Bergere*, doit regarder la page 74.

La Veuë de Bourbon, doit regarder la page 173.

Le Plan des Fontaines, doit regarder la page 187.

La Chanson à boire, qui commence par *L'Hoste de ceans*, doit regarder la page 289.

AVIS.

ON avertit qu'il ne faut donner aucun argent pour faire recevoir les Mémoires qu'on souhaitera de voir employer dans le Mercure Galant.

On les mettra tous, pourveu qu'ils ne desobligent point les Particuliers par quelques traits satyriques, & que les Histoires qu'on envoyera n'ayent rien qui blessé la modestie des Dames.

On prie qu'on affranchisse les ports de Lettres, & qu'on les adresse toûjours chez le Sieur Blageart, Imprimeur-Libraire, Ruë S. Jacques, à l'entrée de la Ruë du Plastre.

Les Particuliers, ou Libraires des Provinces, qui souhaiteront avoir le Mercure si-tost qu'il sera achevé d'imprimer, n'ont qu'à donner leur

adresse audit Sieur Blageart, qui a sa Boutique dans la Court-neuve du Palais, au Dauphin, & il aura soin de faire leurs paquets sur l'heure, & de les faire porter à la Poste, ou aux Messagers qu ils luy indiqueront, sans qu'il leur en couste rien pour la peine qu'il en prendra, parce que lesdits Particuliers ou Libraires qui les recevront, en acquiteront le port sur les lieux.

On a déja prié bien des fois ceux qui envoyent des Mémoires où il y a des noms propres, d'écrire ces noms en caracteres tres-bien formez. C'est à quoy on manque tous les jours, & ce qui est cause qu'on les met mal. Il y a aussi des Pieces qu'on ne met point, parce qu'elles sont trop difficiles à lire.

Il reste toûjours quantité de Pieces qui auront leur tour, ou dans le Mercure, ou dans l'Extraordinaire. Ainsi les Autheurs ne se doivent point impatienter. Les premieres reçeuës sont

toûjours miſes les premieres, à moins que la nouvelle matiere qu'on envoye, ne ſoit tellement du temps, qu'on ne puiſſe diférer.

On avertit que les Mercures qui s'impriment en Hollande & en quelques Villes d'Allemagne, ſont fort peu corrects & tronquez en beaucoup d'endroits.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr Grace & Privilege du Roy, Donné à S. Germain en Laye le 31. Decembre 1677. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis à J. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer par Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, presenté à Monseigneur LE DAUPHIN, & tout ce qui concerne ledit Mercure, pendant le temps & espace de six années, à compter du jour que chacun desd. Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: Comme aussi defenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs & autres, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre separément, & de donner à lire ledit Livre, le tout à peine de six mille livres d'amende, & confiscation des Exemplaires contrefaits, ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté le 5. Janvier 1678. Signé, E. COUTEROT, Syndic.

Et ledit Sieur D. Ecuyer, Sieur de Vizé, a cedé & transporté son droit de Privilege à C. Blageart, Imprimeur-Libraire, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Acheve d'imprimer pour la premiere fois le 31. Iuillet 1681.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30 31 32 33 34 35
36 37 38 39 40 41 42
43 44 45 46 47 48 49
50 51 52 53 54 55 56
57 58 59 60 61 62 63
64 65 66 67 68 69 70
71 72 73 74 75 76 77
78 79 80 81 82 83 84
85 86 87 88 89 90 91
92 93 94 95 96 97 98
99 100 101 102 103 104 105
106 107 108 109 110 111 112
113 114 115 116 117 118 119
120 121 122 123 124 125 126
127 128 129 130 131 132 133
134 135 136 137 138 139 140
141 142 143 144 145 146 147
148 149 150 151 152 153 154
155 156 157 158 159 160 161
162 163 164 165 166 167 168
169 170 171 172 173 174 175
176 177 178 179 180 181 182
183 184 185 186 187 188 189
190 191 192 193 194 195 196
197 198 199 200 201 202 203
204 205 206 207 208 209 210
211 212 213 214 215 216 217
218 219 220 221 222 223 224
225 226 227 228 229 230 231
232 233 234 235 236 237 238
239 240 241 242 243 244 245
246 247 248 249 250 251 252
253 254 255 256 257 258 259
260 261 262 263 264 265 266
267 268 269 270 271 272 273
274 275 276 277 278 279 280
281 282 283 284 285 286 287
288 289 290 291 292 293 294
295 296 297 298 299 300 301
302 303 304 305 306 307 308
309 310

Sop
I